VILLE DU PLESSIS-TREVISE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

I- APPEL NOMINAL ET NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt trois, le seize février, 19h05, le Conseil Municipal de la Ville du Plessis-Trévise, légalement convoqué le 9 février 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Didier DOUSSET, Maire.

Étaient présents :
M. Didier DOUSSET, Mme Carine REBICHON-COHEN, M. Bruno CARON, Mme Françoise VALLEE, M. Jean-Marie HASQUENOPH, Mme Lucienne ROUSSEAU, M. Didier BERHAULT, M. Alain TEXIER, Mme Delphine CASTET, M. Alexis MARECHAL, Mme Viviane HAOND, M. Ronan VILLETTE, Mme Elise LE GUELLAUD, M. Nicolas DOISNEAU, Mme Monique GUERMONPREZ, M. Anthony MARTINS, Mme Sylvie FLORENTIN, M. Joël RICCIARELLI, Mme Aurélie MELOCCO, M. Marc FROT, M. Thomas LABRUSSE, Mme Marie-José ORFAO, M. Hervé BALLE, Mme Nora MAILLOT, M. Rémy GOURDIN, Mme Laëla EL HAMMIOUI, Mme Véronique SALI-ORLIANGE, Mme Corinne BOUVET, Mme Sabine PATOUX, Mme Mirabelle LEMAIRE, M. Pascal FERRARO, M. Alain PHILIPPET

Absent(es) excusé(es) représenté(es) par pouvoir :
- Mme Floriane HEE : pouvoir à M. Didier DOUSSET
- Mme Mathilde WIELGOCKI : pouvoir à Mme Carine REBICHON-COHEN
- M. Maxime MAHIEU : pouvoir à M. Anthony MARTINS

Le quorum étant atteint

Secrétaire de séance : Mme Monique GUERMONPREZ

Secrétaire auxiliaire : M. François PAILLÉ

o o o o

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023

1) Appel nominal et nomination d'un secrétaire de séance,
2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022,
3) Informations et communication des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
2023-001 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres suite à la démission d'un conseiller municipal,
2023-002 - Désignation des membres de la commission de délégation de service public suite à la démission d'un conseiller municipal,
2023-003 - Remplacement d'un membre de la commission des finances suite à la démission d'un conseiller municipal,
2023-004 - Désignation d'un membre pour siéger à l'Office Municipal des Sports suite à la démission d'un conseiller municipal,
2023-005 - Création d'un Comité Consultatif Europe,
2023-006 - Attribution d'une subvention à l'APPEPT au titre de l'année 2023 et adoption d'une convention pour l'APPEPT,
2023-007 - Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2023,
2023-008 - Exploitation du marché - Actualisation des tarifs et de la redevance animation applicable à compter du 1er avril 2023,
2023-009 - Règlement intérieur des activités municipales : restauration scolaire et études surveillées,
2023-010 - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF : Prestation de service unique Halte-Garderie Polissons,
2023-011 - Convention avec l'établissement public territorial GPSEA pour la mise à disposition d'un agent relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef,
2023-012 - Création de postes au tableau des effectifs,
2023-013 - Bilan des RAPO 2022,
2023-014 - Soutien à la déclaration de l'AFCCRE dans le cadre du 60ème anniversaire du traité de l'Élysée,
2023-015 - Aide d'urgence en faveur des populations Turques et Syriennes suite au séisme du 6 février 2023 : attribution de subventions à l'UNICEF et versement au fonds de concours du FACECO,
Questions diverses.

° ° ° °

Monsieur le Maire introduit la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur Pascal FERRARO, nouveau collègue au Conseil municipal, qui remplace Madame Sandrine DE SA qui avait elle-même remplacé Monsieur Matthieu PUECH. Il rappelle que nous connaissons bien Pascal FERRARO, on a travaillé ensemble au moment de la réhabilitation et reconstruction de la Cité de la Joie, et il a œuvré très largement à ce que les choses se passent au mieux, c'était une longue affaire qui nous laisse des souvenirs extraordinaires.

Après appel nominal, au cours duquel Monsieur le Maire présente la liste des excusés et des pouvoirs, et le quorum ayant été constaté, le conseil municipal est ouvert à 19h07.

Monique GUERMONPREZ est désignée comme secrétaire de séance.

° ° ° °

II – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2022 est approuvé par 34 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (M. FERRARO).

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 qui, sans observation, est approuvé.

° ° ° °

Monsieur le Maire signale qu'avant de poursuivre les travaux du Conseil municipal, il souhaiterait que puisse être observée une minute de silence en souvenir des 35 000 morts, ou plus malheureusement, laissés par le tremblement de terre du Sud de la Turquie et du Nord-Ouest de la Syrie. Cette catastrophe laisse aussi derrière de nombreuses familles dans la douleur de la perte des leurs et dans le dénuement le plus total d'un certain nombre de sinistrés.
Il complète en précisant que, tout à l'heure, il présentera une délibération reçue, après coup et remercie d'avoir accepté de recevoir ce document.
Il invite donc à observer une minute de silence.

° ° ° °

III - INFORMATION ET COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Liste des décisions du Maire prises entre le 06 décembre 2022 et le 08 février 2023 :
*N°2022-69 : Marché public de services d'assurances - Dommages aux biens et garantie tous risques expositions (lot n°1) Société SMACL ;
*N°2022-70 : Marché public de services d'assurances - Flotte automobile et auto-missions (lot n°2) Société SMACL ;
*N°2022-71 : Marché public de services d'assurances - Responsabilité civile et risques annexes (lot n°3) Société SMACL ;
*N°2022-72 : Marché public de services d'assurances - Protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus (lot n°4) Groupement SHAM / SOFAXIS ;
*N°2022-73 : Marché public de services d'assurances - Risques statutaires (lot n°5) Groupement WILLIS TOWERS WATSON (GRAS SAVOYE) / GENERALI ;
*N°2022-74 : Contrat avec la Société ELIOR France ENSEIGNEMENT pour la production et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, le self municipal et les personnes âgées (lot n°1) ;
*N°2022-75 : Contrat avec la Société ANSAMBLE pour la production et la livraison de repas en liaison froide pour la petite enfance (lot n°2) ;
*N°2022-76 : Contrat de maintenance sanitaire du Parc Burladingen avec la Société PROTECSAN ;
*N°2022-77 : Contrat de maintenance relatif au logiciel DECENNIE 'gestion des formalités administratives' pour la Police Municipale avec la Société LOGITUD ;
*N°2022-78 : Contrat MUNICIPOL MOBILE 'gestion terrain de la Police Municipale' avec la Société LOGITUD ;
*N°2022-79 : Désignation du Cabinet Centaure Avocats pour accompagner puis représenter et défendre les intérêts de la ville du Plessis-Trévise dans le cadre d'un congé de bail précaire ;

*N°2023-01 : Modification du programme donnant lieu à demande de subvention au titre du FIPD (programme D) pour l'opération Mix Cités à destination de la Résidence Conti en remplacement de la destination initiale pour la MJC du Plessis-Trévise ;
*N°2023-02 : Bail d'habitation principale pour un appartement de type F4 sis 206 avenue de la Maréchale 1er étage à compter du 02 janvier 2023 ;
*N°2023-03 : Convention de mise à disposition de locaux entre la ville du Plessis-Trévise et l'association MJC Le Plessis-Trévise ;
*N°2023-04 : Marché public de services - location d'autocars avec chauffeur avec la Société WAYDEV TRAVEL.

Liste des marchés conclus entre le 1er décembre 2022 et le 30 janvier 2023 :
*N°22A14 : Marché de fournitures : achat de produits d'entretien pour la cuisine méthode HACCP – Attributaire : MR NET ;
*N°22B14 : Marché de fournitures : achat de produits d'entretien courant – Attributaire : SANOGIA IDF ;
*N°2023/0001 : Marché de services : assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire labelisée ARS – Attributaire : OVIEDO VADEPIED ;
*N°22A06 : Avenant aux marchés de travaux d'extension du groupe scolaire Val Roger – lot n°1 Bâtiment (modifications apportées notamment suite à la demande formulée par le bureau de contrôle et à la découverte de fissures évolutives) – Titulaire : OBM CONSTRUCTION (mandataire) / PRELI (co-traitant) ;
*N°22B06 : Avenant aux marchés de travaux d'extension du groupe scolaire Val Roger – lot n°1 Bâtiment (sécurisation de l'accès piétons des élèves via un éclairage provisoire) – Titulaire : CIDEG ;
*N°22E06 : Avenant aux marchés de travaux d'extension du groupe scolaire Val Roger – lot n°5 Espaces verts (modifications apportées pour la simplification de l'accès au chantier) – Titulaire : UCP.

Liste des marchés conclus entre le 1er décembre 2022 et le 30 janvier 2023 par la Ville en tant que coordonnateur du groupement :
*N°AOO22A10 : Marché de services : assurance dommage aux biens et garantie tous risques expositions (lot n°1) – Attributaire : SMACL ;
*N°AOO22B10 : Marché de services : assurance flotte automobile et auto-missions (lot n°2) – Attributaire : SMACL ;
*N°AOO22C10 : Marché de services : assurance responsabilité civile et risques annexes (lot n°3) – Attributaire : SMACL ;
*N°AOO22D10 : Marché de services : assurance protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus (lot n°4) – Attributaire : SHAM/SOFAXIS ;
*N°AOO22E10 : Marché de services : assurance risques statutaires (lot n°5) – Attributaire : WILLIS TOWERS WATSON (GRAS SAVOYE) / GENERALI ;
*N°22A12 : Marché de services : production et livraison de repas en liaison froide – restauration scolaire, self municipal et personnes âgées (lot n°1) – Attributaire : ELIOR France ENSEIGNEMENT ;
*N°22B12 : Marché de services : production et livraison de repas en liaison froide – restauration petite enfance (lot n°2) – Attributaire : ANSAMBLE.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions intervenues et des marchés publics signés. Il s'agit des marchés publics du 1er décembre 2022 au 30 janvier 2023 et des décisions autres que relatives aux marchés du 6 décembre 2022 et 8 février 2023. Ils appellent des questions.

Mirabelle LEMAIRE prend la parole pour poser une question sur le marché et le contrat avec la société Ansamble. Elle aimerait connaître la différence avec la société Elior puisque Vincent GENDROT, qui est le Directeur Général d'Ansamble, est membre du comité exécutif d'Elior. Donc Ansamble fait partie intégrante d'Elior. Que l'on prenne Elior ou Ansamble, en gros c'est la même chose. Elle demande alors où est la différence.

Monsieur le Maire lui répond que Elior France Enseignement c'était le lot 1 de la restauration scolaire, self municipal et personnes âgées et il y a eu un Accord Cadre alloti d'une année reconductible trois fois sans minimum et avec un montant annuel de 350 000 repas hors goûters et collations avec un prévisionnel sur un an de 756 309,50 euros hors taxes. Quant à Ansamble, c'est le lot 2 Petite enfance, avec 50 000 repas hors goûter prévisionnel sur un an pour 128.505,25 euros hors taxes. Pour répondre à sa question, Ansamble est la partie spécialisée Petite enfance, il y a une branche de la société qui est faite ainsi.

Mirabelle LEMAIRE nous signale qu'elle reviendra là-dessus dans les questions diverses.

o o o o

2023-001 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1414-2 et L1411-5 ;

VU la liste des candidats ;

CONSIDÉRANT que les dispositions rappelées ci-dessus prévoient que la commission d'appel d'offres est composée, dans les communes de 3500 habitants et plus, du Maire ou de son représentant et de 5 membres élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDÉRANT que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

CONSIDÉRANT qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement derrière le dernier titulaire élu sur ladite liste, que le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

CONSIDÉRANT qu'il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions prévues ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;

CONSIDÉRANT la démission au Conseil municipal de Monsieur Matthieu PUECH en date du 30 novembre 2022 et transmise en suivant à Madame la Préfète du Val-de-Marne ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE,

PROCÈDE à l'élection des membres titulaires et suppléants à la Commission Communale d'Appel d'Offres ;

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé.

Sont candidats :

Membres titulaires :
- Alain TEXIER
- Marc FROT
- Viviane HAOND
- Alexis MARÉCHAL
- Sabine PATOUX

Membres suppléants :
- Françoise VALLÉE
- Thomas LABRUSSE
- Hervé BALLE
- Delphine CASTET
- Pascal FERRARO

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 35
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Suffrages exprimés : 34
- Suffrages obtenus : 34

Sont élus **membres titulaires** de la Commission d'Appel d'Offres :
- Alain TEXIER
- Marc FROT
- Viviane HAOND
- Alexis MARÉCHAL
- Sabine PATOUX

Sont élus **membres suppléants** de la Commission d'Appel d'Offres :
- Françoise VALLÉE
- Thomas LABRUSSE
- Hervé BALLE
- Delphine CASTET
- Pascal FERRARO

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

La commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant qui la préside et de 5 membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de membres qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

La démission de Monsieur Matthieu PUECH de son mandat de conseiller municipal nécessite de recomposer l'ensemble de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé d'élire les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la recomposer suite à cette démission.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire explique qu'il faut désigner des membres de la commission d'appel d'offres suite à la démission d'un conseiller municipal, Matthieu PUECH, de son mandat, qui nécessitait de recomposer l'ensemble de la commission. Il convient de voter à bulletin secret, ce qui va être long, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme d'habitude.
Il précise qu'on ne va pas faire d'innovation, et propose de reprendre la même liste et d'y remplacer Monsieur PUECH par Monsieur FERRARO, puisqu'il a accepté, et de voter sur cette liste de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.
Il rappelle les membres titulaires : Alain TEXIER, Marc FROT, Viviane HAOND, Alexis MARÉCHAL, Sabine PATOUX; ainsi que les membres suppléants : Françoise VALLÉE, Thomas LABRUSSE, Hervé BALLE, Delphine CASTET, Pascal FERRARO.
Il signale que les bulletins seront distribués et invite à faire état s'il y a des procurations. Il demande à Anthony MARTINS, le plus jeune élu, de bien vouloir prendre la modeste urne pour pouvoir faire le tour des 35 collègues et précise qu'il sera associé à une autre collègue, Elise LE GUELLAUD, pour dépouiller rapidement. Il précise que dans le bulletin nous avons un blanc et le bulletin avec la liste en question.

o o o o

2023-002 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L1411-1, L 1413-1, L 1414-1 à L1414-5, D 1411-3 à D 1411-5 du C.G.C.T. ;

VU la délibération n°2020-020 du 19 juin 2020 désignant les membres de la commission de délégation de service public ;

VU la délibération n°2020-084 du 16 décembre 2020 adoptant un règlement intérieur et tout particulièrement l'article 1.2.3 ;

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Matthieu PUECH comme conseiller municipal qui siégeait à la commission de délégation de service public en tant que seul représentant de la liste « Ensemble à Gauche pour un Plessis plus social, écologique et solidaire » ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROCÈDE à l'élection par vote à bulletins secrets des membres titulaires et suppléants à la commission de délégation de service public :

Sont candidats (une seule liste) :

Membres titulaires :
- Jean-Marie HASQUENOPH
- Monique GUERMONPREZ
- Carine REBICHON-COHEN
- Alexis MARÉCHAL
- Sabine PATOUX

Membres suppléants :
- Thomas LABRUSSE
- Marc FROT
- Ronan VILLETTE
- Alain PHILIPPET
- Pascal FERRARO

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 35
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Suffrages exprimés : 34
- Suffrages obtenus : 34

Liste 1 :
Sont élus **membres titulaires** de la commission de délégation de service public :
- Jean-Marie HASQUENOPH
- Monique GUERMONPREZ
- Carine REBICHON-COHEN
- Alexis MARÉCHAL
- Sabine PATOUX

Sont élus **membres suppléants** de la commission de délégation de service public :
- Thomas LABRUSSE
- Marc FROT
- Ronan VILLETTE
- Alain PHILIPPET
- Pascal FERRARO

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

En application des articles L.1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission de délégation de service public a été constituée. La commission de délégation de service public intervient dans les procédures de passation de délégations de service public.

Ses membres ont été élus le 19 juin 2020 par délibération n°2020-020.

Elle a un rôle consultatif et a pour mission de donner un avis sur les candidatures et les offres des candidats et de donner un avis sur les avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

La commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ces membres ont voix délibératives.

La démission de Monsieur Matthieu PUECH du Conseil municipal, seul membre de cette commission émanant de la liste Ensemble à gauche pour un Plessis plus social, écologique et solidaire nécessite de recomposer l'ensemble de la commission.

En application du règlement intérieur adopté par délibération n°2020-073, article 1.2.3 page 2, la vacance de poste contraint de procéder à l'élection de l'ensemble des membres de la commission : « En revanche, un renouvellement intégral de la Commission sera nécessaire par de nouvelles élections :
• si le nombre de membres titulaires devient inférieur à cinq membres sans membre suppléant susceptible de le/les remplacer ;
• ou si une liste de candidats ayant obtenu un ou plusieurs sièges se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement du/des membres titulaire(s) du fait de l'absence de membres suppléants, cette situation ne permettant plus l'expression du pluralisme au sein de la commission. »

Cette désignation doit se faire à bulletin secret.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire informe passer à la deuxième désignation des membres de la commission de délégation de service public suite à la démission de Matthieu PUECH. Cela doit aussi se faire par bulletin secret. Il nous propose de reprendre la même liste et de remplacer Monsieur PUECH par Monsieur FERRARO et de voter sur cette liste de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Titulaires **:** Jean-Marie HASQUENOPH, Monique GUERMONPREZ, Carine REBICHON-COHEN, Alexis MARECHAL, Sabine PATOUX. Suppléants : Thomas LABRUSSE, Marc FROT, Ronan VILLETTE, Alain PHILIPPET, Pascal FERRARO. Il ajoute que les bulletins de vote seront de nouveau distribués et demande à Elise LE GUELLAUD de bien vouloir aider Anthony MARTINS une nouvelle fois.

o o o o

2023-003 - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L2121-22 ;

VU les délibérations n°2020-022 du 19 juin 2020 et n°2020-035 du 06 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que la démission de Monsieur Matthieu PUECH a laissé un poste vacant au sein de la commission des finances ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de remplacer Monsieur Matthieu PUECH par Monsieur Pascal FERRARO au sein de la commission des finances ;

DIT que la commission des finances sera donc composée au complet des membres suivants :

- Hervé BALLE
- Bruno CARON
- Jean-Marie HASQUENOPH
- Thomas LABRUSSE
- Alexis MARÉCHAL
- Carine REBICHON-COHEN
- Françoise VALLÉE
- Sabine PATOUX
- Alain PHILIPPET
- Pascal FERRARO

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

La démission de Monsieur Matthieu PUECH du Conseil municipal a laissé depuis lors un poste vacant au sein de la commission des finances qu'il convient de remplacer. Monsieur Pascal FERRARO a fait connaître son souhait de siéger.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire explique qu'on va pouvoir s'éviter cette fois-ci de voter sur une liste et à bulletin secret pour remplacer le membre manquant de la commission des finances, la plupart du temps, convoquée d'ailleurs de manière élargie. Pour cette désignation, pour remplacer Monsieur PUECH, Monsieur FERRARO a fait connaître son souhait de siéger. Il suffit cette fois-ci de procéder à son remplacement sans avoir besoin de reconstituer toute la liste des conseillers siégeant.

o o o o

2023-004 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIÉGER À L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS SUITE À LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de l'Office Municipal des Sports (O.M.S.) ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-014 du 19 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que la démission de Monsieur Matthieu PUECH du Conseil municipal laisse un poste vacant parmi les six représentants de la ville au sein du Conseil d'administration de cette association ;

CONSIDÉRANT que les conseillers municipaux ont décidé à l'unanimité de procéder à la désignation des délégués par vote à main levée ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉSIGNE Monsieur Pascal FERRARO au sein du Conseil d'administration de l'O.M.S ;

DIT que les représentants de la ville élus sont désormais :
- Didier BERHAULT
- Floriane HEE
- Marc FROT
- Sylvie FLORENTIN
- Mathilde WIELGOCKI
- Pascal FERRARO

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

La Commune est représentée au sein du Conseil d'administration de l'Office Municipal des Sports (O.M.S.) par six représentants qui ont été désignés par délibération du Conseil municipal n°2020-14 du 19 juin 2020.

La démission de Monsieur Matthieu PUECH nécessité de le remplacer et de procéder à la désignation d'un nouvel élu.

Monsieur Pascal FERRARO a fait connaître sa candidature.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise que Monsieur FERRARO remplace Monsieur PUECH.

° ° ° °

2023-005 - CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF EUROPE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité,
32 pour,
3 abstention(s) :
Mme LEMAIRE, M. FERRARO, M. PHILIPPET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2143-2 relatif aux comités consultatifs ;

VU le règlement intérieur du Conseil municipal adopté par délibération n°2020-072 en date du 16 décembre 2020 et notamment son article 9 ;

CONSIDÉRANT les volontés de :
- définir et de mettre en œuvre des actions européennes pour la ville du Plessis-Trévise : organiser la fête de l'Europe, organiser des concours, par exemple dans le cadre du Conseil municipal des Enfants, etc.,
- faciliter la compréhension de l'action européenne au niveau local et le rôle des institutions : exemple du voyage des membres du CME au parlement européen,
- organiser des événements sur des thématiques en lien avec l'actualité européenne : conférence débats, etc.,
- suivre le label ville européenne,
- donner un avis concernant tout projet local mobilisant des fonds européens : exemple du projet Europe Créative.

ENTENDU l'exposé de M. Hervé BALLE, Conseiller Municipal chargé de l'Europe, de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de créer un Comité Consultatif Europe ;

PROPOSE de désigner 18 membres : 6 élus du Conseil municipal , 6 acteurs associatifs, 6 citoyens comme suit :

Élus municipaux :
- Hervé BALLE
- Marie José ORFAO
- Jean-Marie HASQUENOPH
- Carine REBICHON-COHEN
- Sylvie FLORENTIN
- Sabine PATOUX

Acteurs associatifs :
- Philippe BESNARD (Club Robert Schuman)
- Véronique BARBIER (Mouvement Européen 94)
- Frédéric DOS SANTOS (APICR)
- Aurélie FOLTZ (Fédération Régionale Île-de-France des MJC)
- Julien KOCHER (Mission Locale des Portes de la Brie)
- Josette FRANQUELIN (Rotary)

Citoyens :
- Françoise PETTAVEL
- Mickael GARCON
- Chloé LIPPERT
- Paul WOLFGANG
- Anaïs EL HAMMIOUI
- Jean Pierre RIBEIRO

ADOPTE le règlement intérieur du Comité Consultatif Europe ci-après annexé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

L'article 9 du règlement intérieur dispose qu'il est possible de créer des comités consultatifs en vertu de l'article L. 2143-2 du CGCT : le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil municipal, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil municipal. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du Conseil municipal. Chaque comité, présidé par un membre du Conseil municipal désigné parmi ses membres, est composé d'élus et éventuellement de personnalités extérieures à l'assemblée communale et particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité. Les avis émis par les comités consultatifs ne lient pas le Conseil municipal.

Il est proposé de créer le 1er comité consultatif de la ville du Plessis-Trévise sur la thématique Europe.

L'objectif de ce comité sera de :
- définir et de mettre en œuvre des actions européennes pour la ville du Plessis-Trévise : organiser la fête de l'Europe, par exemple dans le cadre du Conseil municipal des Enfants, etc.,
- faciliter la compréhension de l'action européenne au niveau local et le rôle des institutions : exemple du voyage des membres du CME au parlement européen,
- organiser des événements sur des thématiques en lien avec l'actualité européenne : conférence débats, etc.,
- suivre le label ville européenne,
- donner un avis concernant tout projet local mobilisant des fonds européens : exemple du projet Europe Créative.

Il sera composé de 18 membres : 6 élus municipaux, 6 acteurs associatifs, 6 citoyens

Élus municipaux :
- Hervé BALLE
- Marie José ORFAO
- Jean-Marie HASQUENOPH
- Carine REBICHON-COHEN
- Sylvie FLORENTIN
- Sabine PATOUX

Acteurs associatifs :
- Philippe BESNARD (Club Robert Schuman)
- Véronique BARBIER (Mouvement Européen 94)
- Frédéric DOS SANTOS (APICR)
- Aurélie FOLTZ (Fédération Régionale Île-de-France des MJC)
- Julien KOCHER (Mission Locale des Portes de la Brie)
- Josette FRANQUELIN (Rotary)

Citoyens :
- Françoise PETTAVEL
- Mickael GARCON
- Chloé LIPPERT
- Paul WOLFGANG
- Anaïs EL HAMMIOUI
- Jean Pierre RIBEIRO

Il est demandé de créer ce comité consultatif, de délibérer sur la désignation de ses membres et d'adopter le règlement intérieur de ce comité.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire souligne qu'on change de registre pour cette délibération qui ouvre le champ d'une des possibilités ouvertes par notre règlement intérieur. Il va donc céder la parole à un élu passionné et porteur de la cause européenne à travers déjà sa mobilisation avec Madame ORFAO pour faire vivre nos jumelages. Il s'agit de la création d'un comité consultatif Europe. Monsieur le Maire laisse la parole à Hervé BALLE.

Hervé BALLE précise qu'il nous est proposé de créer le premier comité consultatif de la ville du Plessis-Trévise sur la thématique Europe. L'objectif de ce comité sera de définir et de mettre en œuvre des actions européennes pour la ville du Plessis-Trévise, comme : l'organisation annuelle de la Fête de l'Europe, faciliter la compréhension de l'action européenne au niveau local et le rôle des institutions comme ce fut le cas l'année dernière avec le voyage des membres du Conseil municipal des enfants à Strasbourg pour découvrir le Parlement européen, organiser des événements sur les thématiques en lien avec l'actualité européenne notamment par des conférences-débat, le suivi du label Ville européenne auquel notre ville a adhéré l'année dernière et qui nécessite un comité de suivi ; donc cela fera partie des missions de ce comité, en plus de donner un avis également sur tous les projets locaux mobilisant des fonds européens comme par exemple le projet qui est en train de se mettre en place autour de l'Europe créative sur le domaine culturel. Ce comité sera composé de dix-huit membres : six élus municipaux, six acteurs associatifs et six citoyens parce qu'on a voulu que ce comité soit le plus ouvert possible à la population et aux acteurs de la société civile.

Donc, par rapport aux membres constituant ce comité consultatif Europe, pour les élus municipaux il s'agit de : Hervé BALLE, Marie José ORFAO, Jean-Marie HASQUENOPH, Carine REBICHON-COHEN, Sylvie FLORENTIN, Sabine PATOUX. Pour les acteurs associatifs, il s'agit de : Philippe BESNARD représentant le Club Robert Schuman, Véronique BARBIER représentant le Mouvement Européen 94, Frédéric DOS SANTOS représentant l'APICR, Aurélie FOLTZ représentant la Fédération Régionale Île-de-France des MJC, Julien KOCHER représentant la Mission Locale des Portes de la Brie et Josette FRANQUELIN représentante du Rotary. Pour les citoyens, il s'agit de Françoise PETTAVEL, Mickael GARCON, Chloé LIPPERT, Paul WOLFGANG, Anaïs EL HAMMIOUI, Jean Pierre RIBEIRO.
Il tient à préciser que ce comité ne remplace pas le Club Robert Schuman qui continuera à exister et se consacrera à ses missions premières, notamment la relation avec les villes jumelées. Il souligne que d'autres citoyens lui ont écrit, qui souhaitaient s'associer à ce comité, ils seront bien sûr associés à toutes les activités et les organisations que mettra en place le comité même s'ils ne sont pas partie prenante de l'instance consultative.

Monsieur le Maire remercie Hervé BALLE qui a bien synthétisé la délibération.

Mirabelle LEMAIRE signale qu'elle a une question à poser. Elle précise que quelqu'un l'a contactée pour faire partie des citoyens, mais qu'il n'a jamais eu de réponse. Elle aimerait savoir comment ont été désignés les citoyens, par quels moyens, parce que c'est quand même embêtant, c'est des citoyens qui sont prêts à s'engager sur quelque chose.

Monsieur le Maire lui répond qu'il fallait faire un choix à un moment donné.

Mirabelle LEMAIRE complète en affirmant qu'il faut aussi, quand ils ne sont pas désignés, les en informer, c'est la moindre des corrections, c'est comme ça qu'on lui a appris à vivre.

Monsieur le Maire demande à Hervé BALLE s'il y a un problème de cette nature.

Hervé BALLE s'adresse à Madame LEMAIRE pour lui dire de ne pas hésiter à lui transmettre les coordonnées de ce citoyen.

Mirabelle LEMAIRE lui répond qu'il les a.

Hervé BALLE explique qu'il a répondu à tout le monde, même au citoyen qu'elle lui a proposé, sauf s'il y a un nouveau citoyen, qu'elle lui a proposé et qu'il n'a pas vu.

Mirabelle LEMAIRE précise qu'il n'a pas su qu'il n'était pas désigné.

Hervé BALLE souligne qu'il a répondu à tout le monde.

Monsieur le Maire répond à Mirabelle LEMAIRE. Il précise qu'on les désignera qu'à l'élection. On va les désigner, ils ne sont pas encore désignés, ils sont proposés à la délibération. Il ajoute que ce n'est pas interdit, et c'est l'objectif, qu'à un moment donné un certain nombre d'autres personnes, qu'on soit élu ou pas, puissent largement participer au comité de travail que Hervé BALLE va mettre en place, cela lui paraît évident. Il pense qu'il faut concentrer toutes ces énergies si elles veulent toujours poursuivre leurs demandes.

Mirabelle LEMAIRE demande comment ces gens ont été choisis parmi ceux qui se sont proposés.

Monsieur le Maire précise que certains se sont proposés, comme elle le dit très justement, et puis cela a été une cooptation, une proposition de Hervé BALLE, nous souscrivons à cette proposition qu'il nous fait, après nous décidons si nous acceptons ou pas, on ne peut pas prendre tout le monde. Il poursuit en soulignant qu'il y a eu cette mesure importante de faire quelque chose de contenu à la fois chez les élus, chez les associatifs et chez les citoyens, c'est critiquable, on pourrait mettre plein de monde, mais c'est une première.

Mirabelle LEMAIRE souligne qu'elle voudrait connaître le mode de désignation, que sa question n'est pas compliquée.

Monsieur le Maire apporte des précisions concernant le mode de désignation. Ce sont les élus qui ont fait cette recherche et cette proposition de cooptation pour essayer de motiver des jeunes personnes ou des associations. On a été vers eux. On pourrait mettre toutes les associations de la commune, faut-il encore qu'elles acceptent, ou tous les citoyens qui sont demandeurs, mais ne nous posons pas plus de problèmes, il fallait bien faire un choix à un moment donné.

Alain PHILIPPET précise qu'il est opposé à l'Union Européenne, donc il ne pourra pas voter favorablement pour ce comité consultatif. Il remercie quand même Hervé BALLE qui lui avait envoyé un mail, qui lui avait fait la proposition, mais il ne participera pas et il ne votera pas en faveur.

Monsieur le Maire lui répond que nous avons reçu son observation. Il nous propose cette nouvelle délibération qui va, il espère, présager de belles actions. Il pense aussi à Jean-Marie HASQUENOPH qui travaille en lien avec Hervé BALLE sur le projet Europe créative qui va permettre, il espère, des aides substantielles de l'Europe. C'est tout le challenge, de faire quelque chose de bien en lien avec nos partenaires, qu'ils soient polonais, portugais ou allemands.
Monsieur le Maire fait remarquer que le vote de Monsieur PHILIPPET n'est pas un vote contre, c'est une position contre l'Europe mais une abstention au Conseil.

° ° ° °

2023-006 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'APPEPT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 ET ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'APPEPT

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que les marchés publics destinés à la reprise en gestion directe par la ville de toutes les activités de l'APPEPT n'ont pas pu être notifiés pour le 1er janvier 2023 et que l'APPEPT a du poursuivre une partie de ses activités en début d'année 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Mme Carine REBICHON-COHEN, Adjointe au Maire chargée de l'Enfance, l'Enseignement et la Parentalité ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'attribuer à l'APPEPT, au titre de l'année 2023, une subvention de 35 000€ ;

ADOPTE la convention avec l'APPEPT jointe en annexe et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

La délibération n°2022-078 du 13 décembre 2022 attribuant les subventions aux associations n'avait pas pris en compte les besoins de plusieurs associations sur lesquelles pesaient des incertitudes ou des interrogations.

En raison d'options restant à trancher pour le P3T (Tennis de Table), il avait été souhaité surseoir à statuer. Il ressort à présent que le P3T n'a plus besoin de subventions pour l'année 2023. Le recrutement au P3T d'un directeur sportif à mi temps à terme nécessite au préalable une formation qui pourrait bénéficier d'une subvention du Comité National Olympique et Sportif permettant de couvrir ces frais.

Pour l'APPEPT, certaines procédures visant à reprendre en gestion directe au sein de la ville ses dernières activités restantes ne permettaient pas de déterminer à quelle date les marchés engagés seraient exécutoires : le marché des transports a été notifié et mis en œuvre le 6 février, le retour des consultations pour les fournitures scolaires est prévu le 20 février donc environ 1 mois plus tard ce marché devrait pouvoir entrer en vigueur si aucune infructuosité ne se faisait jour.
L'APPEPT en transitoire avant l'attribution du marché de transport a assuré 4 000€ de dépenses à ce titre, 13 000€ d'en cours d'autres commandes sur lesquelles la ville ne disposait d'aucun marché, et il est à prévoir sur la moyenne des dépenses des 5 dernières années des fournitures scolaires de qui s'élèvent à 15 000€ pour la période à couvrir, et des frais de clôtures de comptes bancaires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer pour l'année 2023 une subvention à hauteur de 35 000€ à l'APPEPT et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la délibération.

Il vous est proposé d'en délibérer.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire propose à Madame REBICHON-COHEN de rapporter cette prochaine délibération qui concerne l'APPEPT et de nous détailler pourquoi il y a un besoin de subvention du montant proposé.

Carine REBICHON-COHEN explique que la délibération du 13 décembre 2022 attribuant les subventions aux associations n'avait pas pris en compte les besoins de plusieurs associations sur lesquelles pesaient des incertitudes ou des interrogations. En raison d'options récentes à trancher pour l'association du Tennis de Table, il avait été souhaité de surseoir à statuer. Il ressort à présent que l'association du Tennis de Table n'a plus besoin de subvention pour l'année 2023, le recrutement d'un directeur sportif à mi-temps à terme nécessite au préalable une formation qui pourrait bénéficier d'une subvention du comité national olympique et sportif permettant de couvrir ces frais.

Pour l'APPEPT, certaines procédures visant à reprendre en gestion directe au sein de la ville ses dernières activités restantes ne permettaient pas de déterminer à quelle date les marchés engagés seraient exécutoires : le marché des transports a été notifié et mis en œuvre le 6 février, le retour des consultations pour les fournitures scolaires est prévu le 20 février, donc environ un mois plus tard ce marché devrait pouvoir entrer en vigueur si aucune infructuosité ne se faisait jour. L'APPEPT, en transitoire avant l'attribution du marché de transport, a assuré 4000€ de dépenses à ce titre, 13 000€ d'en cours d'autres commandes sur lesquelles la ville ne disposait d'aucun marché, et il est à prévoir sur la moyenne des dépenses des 5 dernières années des fournitures scolaires qui s'élèvent à 15 000€ pour la période à couvrir, et des frais de clôture de comptes bancaires et quelques frais inhérents à sa dissolution à terme. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer pour l'année 2023 une subvention à hauteur de 35000€ à l'APPEPT et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la délibération.

o o o o

2023-007 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - EXERCICE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2312-1 ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT que la commission des finances élargie s'est réunie en date du 9 février 2023 ;

CONSIDÉRANT que le Rapport d'Orientations Budgétaires prescrit par l'article L 2312-1 du CGCT a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil municipal avec l'ordre du jour pour servir du support au débat ;

CONSIDÉRANT la présentation des principaux éléments relatifs au Rapport d'Orientations Budgétaires lors de la commission des finances élargie du 9 février 2023 ;

ENTENDU l'exposé de M. Bruno CARON, Adjoint au Maire chargé de la Biodiversité, de la Transition Écologique et de l'Urbanisme ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont précisés à l'article D 2312-2 du CGCT.

Les éléments issus du rapport sur les orientations budgétaires 2023 ont été présentés en commission des finances le 9 février 2023.

Il est proposé d'en débattre.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire souligne que Bruno CARON a su donner du contenu à notre dernière commission des finances du 9 février dernier, qu'il était le plus à même de nous rapporter ce Débat d'Orientations Budgétaires 2023 et les orientations que nous souhaitons. Il précise également qu'il remercie très largement Monsieur le Directeur Général des Services, sa Directrice des Finances dont il salue la qualité du rapport rédigé, encore plus complet que les années précédentes. Il appartient donc à Bruno CARON de nous en présenter les grands axes, évidemment on a été un peu plus détaillés à la commission, c'était l'objet, pour pouvoir susciter le débat prescrit par le Code Général des Collectivités Territoriales au Conseil de ce soir. Il précise qu'on va nous présenter une série de petits slides, cela nous rappellera la commission des finances, mais les slides ont été largement simplifiés, et ensuite on ouvrira le débat. Monsieur le Maire cède la parole à Bruno CARON.

Bruno CARON précise que dans un premier temps il va donner le cadre de ce Conseil municipal. L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication, le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont précisés à l'article D2312-3 du CGCT. Les éléments ici du rapport sur les orientations budgétaires 2023 comme l'a indiqué notre Maire ont été présentés en commissions des finances le 9 février 2023, il nous est proposé d'en débattre, c'est ce que nous allons faire après cette courte présentation.
Il rappelle le calendrier global du budget. Nous sommes à la première étape, le rapport d'orientations budgétaire, après il y a aura le budget primitif, puis le compte administratif et enfin le budget supplémentaire.

Il précise qu'on a pris l'option la fois dernière en commission des finances de nous proposer une quinzaine de vignettes qui faisaient une synthèse des 42 pages du rapport d'orientations budgétaire, le pari a été pris de resynthétiser ces vignettes pour permettre un débat plus fécond.
Il présente ensuite les éléments de contexte.

I- Eléments de contexte

- **Une inflation élevée accompagnée d'un tassement de la croissance économique**
  - ➔ inflation en hausse : 6,2 %
  - ➔ un tassement de la croissance économique attendue : + 2,6 % fin 2022 à 0,3 en 2023
- **Soutien de l'Etat au secteur public local consacré par la Loi de Finances 2023** :
  - ➔ Un fonds vert avec 2M€
  - ➔ Une DGF en hausse modérée de 320M€ (+0,5%)
  - ➔ Nouveau filet sécurité énergie 1,5Md€
  - ➔ Baisse de la dotation de soutien à l'investissement local (- 0,3 Md€)
- **Des enjeux sur l'exercice 2023…**
  - ➔ Hausse des prix généralisée qui se porte sur l'énergie et les carburants et les commandes publiques
  - ➔ La tendance haussière des taux d'emprunt
  - ➔ Métropole du Grand Paris : une DSM pour quand et de quel montant pour faire partager les communes des pertes de CFE des Territoires ?
  - ➔ maintenir des investissements publics pour soutenir l'activité

Comme il nous l'a dit la dernière fois, rappelons-nous que nous sommes sur des années suite au Covid, et si globalement nos sociétés ont résisté à cet impact historique, c'en n'est pas de même au niveau mondial dans nombre d'endroits car le contexte global est impacté, comme chacun le sait, par le conflit en Ukraine. Il faut noter donc une extrême tension sur les marchés, que ça soit l'énergie ou les métaux, qu'il y a depuis quelque temps une reprise en Chine, parce qu'il faut savoir que c'est l'atelier du monde et que les mesures contre le Covid en Chine très drastiques ont fait ralentir l'économie à un niveau extrêmement bas puisqu'il y avait moins de 3% de croissance en 2022, ce qui est le plus bas niveau de croissance économique depuis près de 40 ans. A l'heure où on essaie aussi de tendre vers moins d'énergie fossile, les prévisions donnent pour l'année 2023, et il le regrette, la demande la plus forte au niveau des produits pétroliers puisqu'on prévoit que l'année 2023 serait une année record en termes de produits pétroliers, ce qui malheureusement ne donne pas des signes très encourageants sur la transition écologique. Donc, une inflation élevée accompagnée d'un tassement de la croissance économique. Il poursuit en soulignant qu'en février on a fait un petit calcul, ça devrait donner une inflation à 6,2 et un tassement de la croissance économique attendu de 2,6 fin 2022 et puis maintenant on a une prévision extrêmement faible puisque le chiffre serait de 0,3 en 2023.
Il rajoute qu'il y a des enjeux sur l'exercice 2023 que beaucoup de collectivités retrouveront : hausse des prix généralisée qui se porte sur l'énergie, le carburant et les commandes publiques, une tendance à la hausse des taux d'emprunt puisqu'on a une période historique avec des taux extrêmement bas : les emprunts pris par l'État à des taux à 0% voire négatifs et un peu plus élevé pour les collectivités territoriales, mais là on serait aux alentours de 3%, peut-être un peu moins. Au niveau de la Métropole du Grand Paris, une dotation de solidarité métropolitaine qui reste à définir, qui est pleine d'incertitudes. Enfin, maintenir les investissements publics pour soutenir l'activité, il croît que c'est la politique qui a été menée régulièrement lorsqu'on était dans ce genre de crise. Tout cela pour donner le contexte politique et géopolitique global mais qui nous impacte comme à chaque fois tous et peut-être les collectivités en premier puisqu'elles ont un budget important à mettre en place.
Il souligne que, dans ce contexte, la municipalité a souhaité réaffirmer sa solidarité et garder une ambition forte malgré le contexte qu'on a donné et que chacun connaît. Une solidarité qui se traduit par une mise en œuvre des quotients et leur adaptation. Il rappelle qu'on a eu de longs échanges et qu'on reviendra là-dessus au cours de l'année.

L'inscription au niveau des quotients se fait graduellement, on est à près de 75% d'inscription sur le total du nombre des familles, et puis les différentes recettes nous permettront au fil des mois, comme il était indiqué dans la clause de revoyure, de faire un point d'étape sur plusieurs mois, de faire un point précis sur la mise en place de cette mesure. Une volonté forte de solidarité aussi avec la mise en place, et il s'en réjouit fortement à titre personnel, d'un régime indemnitaire minimum (IFSE) pour nos employés communaux de droit public qui n'en avaient pas et se traduira par une revalorisation des agents publics de la catégorie C à partir du 1er juillet 2023 et dans la foulée, sur le budget 2024 pour les autres agents publics des autres catégories. Troisième axe important pour ne pas affecter le pouvoir d'achat de nos familles Plesséennes un non recours à l'impôt supplémentaire pour 2023 comme il a été dit en commission des finances, donc pas d'augmentation des taux cette année pour ne pas alourdir les charges qui pèsent sur les ménages Plesséens.
Il précise qu'il s'agit donc d'un volet solidarité important, fort et qui continue, avec en face aussi, ou parallèlement, un programme d'investissement très important tourné complètement vers l'avenir. C'est la poursuite de la rénovation dans les écoles avec évidemment la rénovation énergétique, on a parlé les années précédentes de l'école Marbeau, mais c'est surtout l'agrandissement de l'école du Val Roger avec six classes supplémentaires dans quelques mois. Il souligne que les travaux avancent bien, il n'y a pas de retard sur le chantier, il n'y a pas pour l'instant des difficultés d'approvisionnement des entreprises, donc on se réjouit que très rapidement un merveilleux outil soit à disposition des élèves, des parents d'élèves et des enseignants du côté du Val Roger. Il rappelle que cette décision avait été prise suite à l'évolution maintenant bien avancée du quartier Bony Tramway puisqu'on sait que des évolutions importantes ont lieu sur l'avenue Maurice Berteaux, entre l'avenue Leclerc entre le croisement Berteaux, Leclerc et Bony Tramway. Il complète qu'on sait que l'ensemble de ce terrain qui avait été acquis par la municipalité par l'intermédiaire d'un portage SAF94 va pouvoir être vendu rapidement, l'ensemble des programmes va pouvoir se mettre en place, ce qui nous donne évidemment des garanties mais ce qui nous oblige aussi à prévoir l'avenir puisque l'école du Val Roger est directement concernée par cet apport de population, pas à court terme mais à moyen terme. Dans un proche avenir, il y aura dans ce périmètre un parking public et puis une zone commerciale qui retrouvera peut-être un peu d'énergie comme certains Plesséens l'ont connue il y maintenant bien longtemps, on remonte pour cela à une dizaine d'années. Continuer à verdir la ville aussi car un des objectifs de la municipalité c'était de déminéraliser un certain nombre de sols, de proposer des îlots de fraîcheur, c'est ce qui va être fait avec la végétalisation de la cour Marbeau qui prend de l'ampleur, qui petit à petit avance, au rythme prévu et qui verra s'achever les plantations à l'automne prochain lors de la Journée de l'arbre, on s'en réjouit. Il pense que c'est là aussi, pas simplement pour la communauté scolaire mais pour l'ensemble des habitants du quartier, une respiration importante et puis bien sûr la déminéralisation avec, on l'a déjà anticipé mais on continue, des pavillons qui se situent à côté de la mairie pour agrandir le parc de la mairie, et donc proposer en tout entre l'école Marbeau et l'agrandissement du parc plusieurs milliers de mètre carrés qui retrouveront la pleine terre alors qu'ils étaient jusqu'à présent en partie minéralisés. Proposer aussi des nouveaux services aux habitants dans des locaux accueillants, cela a été l'ambition, et on arrive à la finalisation de ces projets-là : la MJC qui verra donc, même si elle est très active en ce moment, un épanouissement encore plus important dans des locaux nouveaux, la boutique éphémère, la Maison de santé, et puis aussi des projets un peu plus loin sur la ville qui pensent aussi aux plus petits avec l'achat d'un local pour le Relais de la petite enfance au niveau de l'avenue de l'Eden. Il poursuit en soulignant qu'il a annoncé à la commission des finances qu'un effort tout particulier sera fait cette année sur la rénovation des systèmes d'information et de communication avec nos concitoyens, c'est tout le système informatique et de téléphonie. Un examen minutieux a montré un certain nombre d'éléments qui ne permettaient pas d'envisager l'avenir avec sérénité. Grâce au labeur fantastique de notre responsable des systèmes d'information, la ville petit à petit se dote des outils nécessaires à son évolution et à sa projection dans le futur.

II- Une solidarité locale affirmée et une ambition forte pour l'avenir malgré un contexte complexe

- **Une solidarité qui se traduit par :**
  - → une mise en œuvre des quotients et de leur adaptation
  - → un régime indemnitaire minimal pour les agents publics de Catégories C en 2023 et déployé en 2024 pour les autres agents publics
  - → le non recours à l'impôt supplémentaire en 2023 : pas d'augmentation des taux pour ne pas alourdir la charge qui pèse sur les ménages

- **Un programme d'investissement important tourné vers l'avenir** :
  - → poursuivre l'amélioration de la qualité de vie dans les écoles
  - → continuer à verdir la ville
  - → proposer des nouveaux services aux habitants dans des locaux accueillants
  - → rénover les systèmes d'information et de communication avec nos concitoyens

Il explique que parmi les défis, on retrouve le souhait de préserver les ménages en 2023, de ne pas accroître la pression fiscale et précise que ce sont évidemment des défis parce que quand on augmente les charges, il faut regarder notre épargne qui est liée à la section de fonctionnement et donc avec une baisse possible de l'épargne. Il rappelle que, historiquement, l'épargne était importante dans la gestion de cette commune. Il précise qu'il y a une possibilité qu'on fasse un peu moins d'épargne pour les raisons qui ont été évoquées juste avant.

III- Les défis de cette ambition solidaire et de cette ambition pour l'avenir

- **Un souhait de préserver les ménages en 2023 qui se traduit par la volonté de ne pas accroître la pression fiscale en 2023 pour amortir les charges qui pèsent sur les ménages**
- **Une baisse possible de l'épargne consécutive de notre volonté de tourner la ville vers l'avenir**
  - → un programme pour le Plessis-Trévise qui a permis jusqu'ici de ne pas recourir à l'emprunt
  - → une optimisation de la gestion des subventions
- **Un recours à l'emprunt nouveau depuis plusieurs années qui sera affiné en construisant le budget 2023**
  - → des prévisions de dépenses d'investissement en hausse en 2023 nécessitant de mobiliser de nouvelles recettes
  - → un recours nécessaire à l'emprunt

Concernant le recours à l'emprunt, il précise qu'on a suivi un programme qui a permis jusqu'ici de ne pas recourir à l'emprunt, il nous rappelle que le dernier emprunt qui avait été pris sur la commune date de 2016 et que si on remonte à une dizaine d'années, on a un encours à près de 14 millions d'euros au 1er janvier 2023, l'encours était de plus de 30 millions d'euros en 2014. Il pense qu'avec 14 millions d'euros la ville a un taux d'endettement un des plus faibles de ces vingt dernières années. Il souligne que, par contre, il y aura un recours probable à l'emprunt pour financer ces ambitieux investissements, avec, comme il l'a dit, un contexte particulier puisque les taux des emprunts ont remonté très vite ces derniers temps.
Il nous propose de voir sur la vignette en bleu le remboursement du capital de la dette et précise que le logiciel permettait de remonter à 2010 et d'aller jusqu'en 2037 ou 2038 avec les petits rectangles bleus. On voit une simulation par rapport à un emprunt qui pourrait être de 4 millions d'euros à un taux fixe de 2,7%, le déroulement de l'année et le marché nous donneront plus de précisions sur cet emprunt. On voit que cela n'impacte pas la forme de la courbe, on est toujours sur une pente qu'il était prévu qu'on atteigne ces années parce qu'il y avait une politique volontaire de remboursement de la dette et donc il était prévu de retrouver des facilités d'emprunt. Il souligne que la conjoncture et les beaux projets qu'on a ont fait que la décision a été prise d'emprunter un peu plus tôt, mais précise que cela n'impacte pas trop l'allure de la courbe et qu'on n'atteint pas les niveaux de remboursement de capital puisqu'on sera toujours largement en dessous de 2 millions d'euros.

A titre indicatif, nous avons un schéma qui montre la capacité de désendettement de la ville qui est toujours ce ratio qui montre, si on consacrait toute l'épargne au remboursement de la dette, combien il faudrait de temps. On voit qu'en 2021 on avait un très bon score de 3,83. Sur 2022 il était encore meilleur puisqu'on était à 3,5 ce qui veut dire que tous les paramètres qui permettent d'avoir recours à l'emprunt sont au beau fixe et que c'est dans un contexte très favorable que cette décision pourra être prise.

FOCUS sur les emprunts et l'impact d'un emprunt en 2023 de 4M€ sur 20 ans à 2,7%

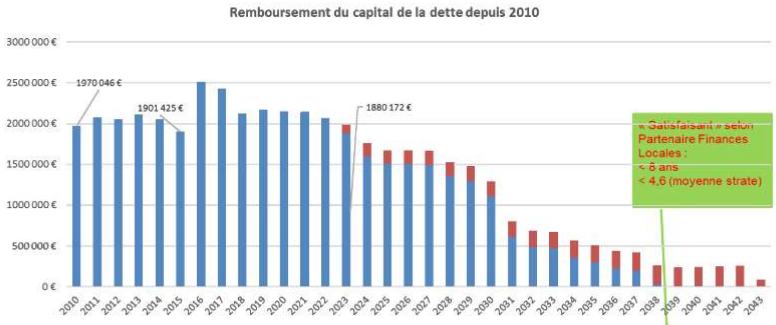

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capacité de désendettement (en année)	7,11	7,69	5,70	7,31	6,89	6,59	5,60	5,91	5,53	4,58	4,18	3,83

Bruno CARON nous informe que les 4 vignettes qui vont suivre reprennent pour chaque section, de fonctionnement et d'investissement, à chaque fois les recettes et les dépenses. Il précise qu'on a souhaité synthétiser, et nous invite à regarder le ROB où ces présentations sont plus détaillées. Il rappelle les dépenses de fonctionnement, toujours en dessous de la moyenne de la strate et précise que, dès qu'on aura les chiffres réels pour 2022 on complétera le schéma.

Par rapport à ces dépenses de fonctionnement, il souligne qu'il y a des volontés municipales : la volonté d'augmenter la rémunération du personnel, à commencer par les agents de catégorie C parce qu'il s'agit d'augmenter la rémunération du personnel, se garder la possibilité d'avoir quelques recrutements aussi quand il y aura un peu trop de tension sur certains services, permettre aussi d'être un peu plus attractif pour certains types de recrutements, on l'espère en tout cas. Il rajoute qu'il faudra aussi prendre en compte une anticipation sur des futures décisions nationales : le point d'indice, le SMIC, le glissement vieillissement technicité (GVT). Toutes les collectivités vont se retrouver face à ce genre de choses. Il évoque également les charges de gestion courante : on a parlé du marché extrêmement agité et incertain des fluides, de l'énergie. La ville est impactée, elle l'est peut-être un peu moins grâce à des contrats qui la protègent plus que d'autres collectivités, on en a parlé pendant la commission des finances. Il rappelle qu'il y a une hausse importante sur l'électricité, une hausse plus maîtrisée sur le gaz, une estimation quasi certaine entre 15 et 20% d'augmentation, ce qui nous met très largement dans une situation favorable par rapport à nombre de collectivités qui avaient des contrats beaucoup moins avantageux que ce qu'on a pu signer et prendre par le passé. Il rappelle également toutes les autres dépenses qui devraient augmenter : des charges et dépenses de transfert à GPSEA, le Territoire, et des charges financières qui pourraient augmenter, dues aux paramètres qu'il a cité : l'inflation et les taux d'emprunt qui augmentent.
Il nous présente ensuite les recettes de fonctionnement. On retrouve le petit graphique qui nous permet de nous situer jusqu'à 2020. Il précise qu'on n'a pas 2021 mais il faudra qu'au fur et à mesure le logiciel puisse le sortir. On a aussi les différentes dotations avec ce qui a été retenu par rapport à une approche plutôt prudentielle quand il y avait des incertitudes.

Un certain nombre de dotations ont des mécanismes assez complexes de calcul, avec des probabilités d'obtention qui peuvent être des fois un peu plus faibles, c'est pour cela que nous avons un certain nombre de montants sous les yeux, avec par exemple la dotation DSU de 50% en 2023, le Fonds de solidarité de la région Île-de-France, l'attribution de compensation MGP. Il complète que ce sont des estimations, assez fines certes, mais qui restent des estimations par rapport à un certain nombre d'éléments que le service financier compile au fur et à mesure de manière à établir le budget 2023 qui sera donc présenté comme traditionnellement le 22 mars.

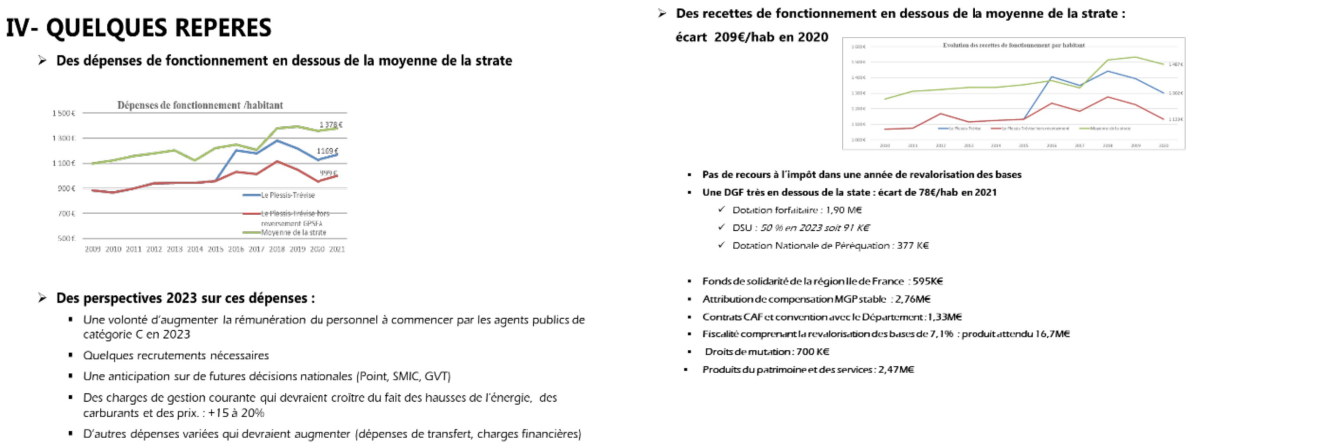

Il souligne que, par contre, on assiste toujours au soutien de l'Etat au secteur public local par la loi des finances 2023 : un fonds vert de deux milliards d'euros, une DGF (dotation globale de fonctionnement) en hausse (320 milliards d'euros) avec une augmentation de 5%, un nouveau filet sécurité énergie à hauteur de 1,5 milliards d'euros, et une baisse par contre de la dotation de soutien à l'investissement local modérée, certes, mais à raison de 300 millions d'euros.

Bruno CARON nous présente enfin la section d'investissement, où on retrouve une partie recettes et une partie dépenses.

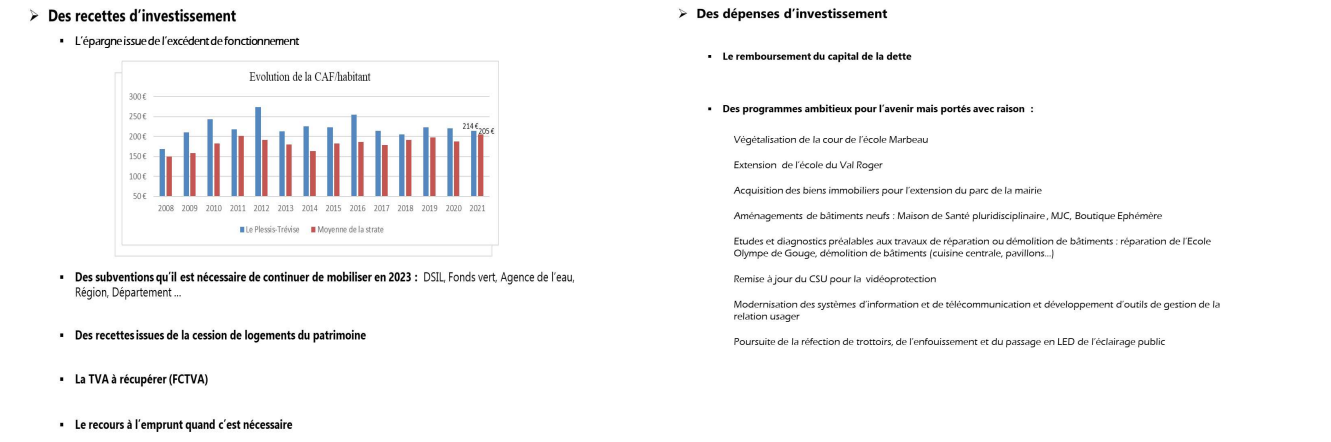

Les recettes proviennent d'un certain nombre d'éléments : l'épargne, puisque traditionnellement une partie importante de la recette d'investissement est due à l'épargne qui résulte d'une bonne gestion de la section de fonctionnement, cela en fera partie aussi cette année, des subventions puisque si 2022 a amorcé un processus de réalisation de subventions important, on va augmenter ce processus de demandes en 2023 et on devrait avoir pour les recettes d'investissement un certain nombre de subventions qui seront bien créditées (DSIL, Fonds Vert, Agence de l'eau, Région, Département).

On reviendra probablement lors du budget sur toutes ces subventions. Il poursuit en précisant qu'il y a aussi une politique qu'on lance de recettes issues de la section patrimoine, tandis que la ville s'engage sur l'acquisition de patrimoine neuf à travers la boutique éphémère, la Maison de Santé, la MJC, peut-être le Relais de la petite enfance, ce sont des locaux neufs.
Parallèlement à cela, la ville détient des locaux plus anciens, il est raisonnable de penser qu'en 2023 on commence une phase qui prendra peut-être plusieurs années de ventes, donc de cession de ce patrimoine de logements. Il s'agit aussi de la FCTVA, la TVA tout simplement récupérée. Ensuite, on en a largement parlé auparavant, le recours à l'emprunt. Il souligne qu'on a les 4 grands domaines de recettes d'investissement, les 4 leviers sur lesquels on peut s'appuyer.
Il nous révèle enfin les dépenses d'investissement. En premier lieu, comme chaque année, dans les dépenses d'investissement on retrouve le remboursement du capital de la dette puisque si on sait que les intérêts de la dette sont sur la section de fonctionnement le remboursement du capital est sur la section d'investissement. On retrouve les projets cités auparavant, avec la végétalisation de la cour Marbeau, l'extension de l'école du Val Roger, l'acquisition des biens immobiliers pour l'extension du parc de la mairie, pour rappel les deux pavillons sont déjà acquis par la municipalité et il en reste encore un, l'aménagement de bâtiments neufs, il ne va pas revenir sur la liste, et puis des choses assez classiques comme études et diagnostics des travaux de réparation ou démolition de bâtiment, l'école Olympe de Gouges où des travaux importants vont à terme voir le jour de manière à donner toutes les garanties pour un enseignement de qualité (démolition de bâtiments : cuisine centrale au niveau de l'avenue de la Maréchale). Il y a deux pavillons aussi sur l'avenue Ardouin qui sont des pavillons qui font partie d'un périmètre SAF et leur démolition permettra l'ouverture pour un certain temps d'un parking provisoire d'une quarantaine de places, parking qui sera perméable puisqu'on ne minéralisera pas cet espace-là. Le parking sera fait d'ailleurs autour des arbres qui sont là et c'est une bonne chose pour le stationnement dans ce quartier, on pense à l'espace Paul Valéry et la future Maison de Santé puisque ce parking provisoire sera à quelques mètres de celle-ci. Il rajoute aussi la remise à jour du centre de vidéoprotection, la modernisation des systèmes d'information et télécommunication et le développement d'outils de gestion ainsi que la poursuite de la réfection des trottoirs, la voirie, l'enfouissement et un ambitieux programme pluriannuel de passage au LED sur l'éclairage public. Il remercie Marc FROT pour son étude sur nos candélabres qui a montré qu'on avait encore un certain nombre de candélabres qui étaient très énergivores, au-delà de la pollution lumineuse. La LED permet aussi à la faune de respirer le soir un petit peu plus, de vivre un peu mieux. C'est beaucoup de dépenses qu'on pourrait s'épargner en rénovant notre parc de candélabres à terme.
Bruno CARON conclut cette présentation assez synthétique. On a repris l'ensemble des vignettes mais en les synthétisant. Il précise qu'à titre personnel, il a été heureux que Monsieur le Maire lui confie cette présentation et heureux de présenter ces orientations budgétaires. Il précise que ce n'est pas le budget mais des orientations qui reprennent un certain nombre de thèmes, d'engagements et de projets qui, il pense, nous tiennent tous à cœur surtout dans un contexte aussi difficile que celui que l'on connaît.

Monsieur le Maire remercie monsieur le rapporteur, c'était synthétique comme il le disait très justement et intéressant, cela l'était déjà en commission et ça l'est ce soir pour éclairer les collègues qui n'avaient pas pu venir et peut-être ceux derrière la caméra.

Sabine PATOUX tient à remercier les services, la Direction Générale et la Direction des Finances particulièrement pour ce travail important dans un contexte peu commun à plus d'un titre. Elle ajoute que même si la pandémie semble désormais maîtrisée, la guerre en Ukraine fait malheureusement partie de notre quotidien depuis une année maintenant et l'inflation sur les produits alimentaires, tout comme la crise énergétique, pèsent particulièrement sur le pouvoir d'achat des Plesséens, même si l'hiver a, jusqu'ici, été relativement peu rigoureux. Elle poursuit en ajoutant que, s'agissant de la transition énergétique, on peut noter que le sujet n'en est pas un au Plessis puisqu'il n'apparaît quasiment pas dans le rapport, tout comme le concept d'énergie renouvelable, peu de collectivités sont aussi peu avancées que la nôtre en la matière, celles dont les habitants sont reliés à la géothermie voient pourtant aujourd'hui concrètement la différence.

Elle souligne que nous dirons sans doute bientôt ce que donnent les études menées depuis de nombreux mois avec des communes de Seine-et-Marne en la matière. Elle précise que, pour le reste, le moins que l'on puisse dire est que ces orientations se distinguent de celles dont nous avions l'habitude jusqu'ici, on pourrait même avoir le sentiment qu'on passe d'une extrémité à l'autre. Pendant des années où les taux étaient bas nous avons peu investi et pour l'essentiel désendetté. Aujourd'hui, alors que les taux remontent, que les prix des travaux et matériaux explosent, il semble que nous entrons dans un cycle d'aménagements multiples avec en regard un emprunt d'équilibre d'un montant conséquent hors réalisation d'équipements structurants. Elle pense que la logique poursuivie à contre-cycle est assez difficile à saisir surtout à un moment où les recettes semblent bien moins certaines qu'auparavant, qu'il s'agisse de droits de mutation à titre onéreux, de la taxe d'aménagement ou des dotations. Alors bien sûr la revalorisation des bases de taxe foncière de plus de 7% augmentera sensiblement le produit de cet impôt en 2023, et on comprend bien qu'il faut désormais s'activer, mais enfin pas forcément à n'importe quel prix. Ainsi, il semble que l'aménagement de la cour de l'école Marbeau représente in fine une facture de plus d'un million d'euros. Par ailleurs, s'agissant des questions des nouvelles cessions de biens sous la forme de logements du patrimoine de la ville, les réserves foncières portées en propre par la ville sont toujours rares, à l'exception des parcelles et pavillons acquis pour agrandir le parc de la mairie, on en a parlé, pour un montant, elle croît, de l'ordre d'un million d'euros également. Un autre sujet qui lui paraît préoccupant c'est le personnel : si les chiffres semblent montrer une relative stabilité en nombre, on peut s'interroger sur la structure de l'effectif. Certains agents disent avoir le sentiment d'être de plus en plus encadrés mais de moins en moins nombreux pour effectuer les tâches sur le terrain, certaines rues par exemple semblent un peu délaissées. Certes, toutes les collectivités ont plus de difficultés que par le passé à recruter et à fidéliser et on a parlé de l'incitation à travers la rémunération, mais enfin il s'agit de s'interroger sur la ville et les services qu'on veut pour les Plesséens. Voici donc les axes qui lui paraissent discutables dans ce rapport d'orientation budgétaire et nous verrons si elles seront infléchies lors du vote du budget.

Mirabelle LEMAIRE nous signale qu'elle a des petites remarques et des questions. Elle voudrait rappeler que l'augmentation des tarifs de l'électricité est due à la libéralisation du marché, qui sont le résultat des politiques qui ont mises en place. EDF vend actuellement l'électricité 42 euros le mégawattheure au lieu de quelque 250 euros sur le marché actuellement. Si nous revenions à un véritable service public de l'électricité, tout le monde en profiterait, les territoires et les Français. D'autre part, elle a fait un petit calcul sur les amendes que nous payons par rapport aux logements sociaux, et en six ans nous avons approximativement payé 785 000 euros, ce qui est une somme considérable, elle nous laisse imaginer ce que nous aurions pu faire d'autant qu'à entendre la majorité municipale nous ne sommes pas prêts d'arriver aux 25%. Sa question est : pendant combien de temps devrons-nous payer une amende, parce que c'est autant d'argent que ce que nous ne pourrons pas investir dans la solidarité, alors qu'en ce moment on en a bien besoin. Elle voudrait connaître le montant des recettes encaissées par la commune sur les amendes de police.

Monsieur le Maire lui répond qu'on va les trouver tout à l'heure.

Mirabelle LEMAIRE précise que c'est dans le rapport et qu'elle est très contente que l'on augmente les agents de catégorie C, mais il faut tout de même rappeler que malgré cette revalorisation, malgré la tout petite revalorisation du point d'indice qu'on a eu, la perte de pouvoir d'achat des agents de l'Etat, qu'ils soient fonctionnaires ou agents contractuels publics, est phénoménale. Entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2020, elle ne compte pas 2021 et 2022, l'inflation en France a été de 33,3%. Pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 en euro constant, il aurait fallu en 2020 augmenter la valeur du point à hauteur de 20,79%. Elle rappelle que ce sont les fonctionnaires qui sont au service du public, les agents publics qui sont au service du public, qui rendent service à l'usager et elle dit "notre" parce qu'elle en fait partie, notre salaire ou plutôt notre traitement baisse au cours du temps. Donc tant mieux pour les catégories C, mais ce n'est pas assez, il faudrait parler au Président, lui en dire peut-être un mot.

Elle aimerait aussi savoir depuis quand date l'école Olympe de Gouges, elle n'arrive pas à s'en souvenir.

Bruno CARON lui répond qu'elle a été livrée en 2014.

Mirabelle LEMAIRE demande s'il n'y a pas de garantie décennale de la part des constructeurs parce que depuis qu'elle est construite il n'y a que des problèmes, donc il doit bien y avoir des garanties. Elle n'arrive pas à comprendre pourquoi cela nous coûte. Elle poursuit que nous avons mis aussi la démolition de bâtiments, dont la cuisine centrale, pour quoi faire ? Les pavillons, elle a bien compris, c'est pour faire un parc, mais il y a trois petits points, elle aimerait savoir ce que sont les trois petits points. Puis, elle aimerait toujours savoir le coût de la vidéosurveillance depuis 2014.

Alexis MARÉCHAL prend la parole pour dire qu'il voudrait remercier les services pour le travail effectué, qu'il connaît la densité du travail préparatoire pour arriver à un tel rapport. Il souligne au préalable que compte tenu de la présentation qui a été faite et du rapport qui nous a été communiqué, il s'adresse à Monsieur le Maire pour lui dire qu'il peut quand même se réjouir du travail mené par son ancien Adjoint aux Finances. En tout cas, il le remercie d'avoir souligné la qualité de son bilan. Bien évidemment, concernant les orientations politiques, il sera en accord, c'est notre programme, et il croît en avoir largement participé à son élaboration. D'ailleurs, qui pourrait être en désaccord avec les deux axes mis en avant. Surprise du soir, la semaine dernière c'était solidarité et ambition, ce soir c'est solidarité et avenir, mais il croît que cela ne remet pas en cause l'accord que nous pouvons trouver sur ces deux mots. Mais le point à l'ordre du jour ce soir concerne les orientations budgétaires. Le ROB est ainsi l'occasion d'une mise en perspective des informations financières et de présenter une vision à minima sur l'année. Et la vraie question qu'on se pose quand on construit un budget est quels moyens nous nous donnons pour répondre aux orientations politiques et aux engagements pris. Avant de revenir sur le fond des choses, beaucoup de points l'ont interpellé, il ne va pas tous les évoquer mais il a juste quelques remarques, oserait-t-il dire des réserves, même si maintenant il se méfie de ces mots compte tenu de qu'ils ont pu lui coûter. Il poursuit en soulignant que du côté des recettes, on évoque pour le produit des services et des domaines une augmentation de 800 000 euros par rapport au BP 2022, de 1,7 million on passe à 2,5 millions, ce sont les chiffres qui nous ont été donnés. Alors, il précise qu'il pourrait être presque un peu cynique en disant que c'est là où se situe, entre autres, les produits de la restauration scolaire et des études, mais il n'ose imaginer que la variation soit d'un tel montant, en tout cas, il demande s'il a des informations complémentaires ou comment il envisage une telle variation de 800 000 euros, plus 30% sur les produits des recettes, cela l'interroge. Du côté des dépenses, pour ne pas être trop long, les charges à caractère général sont au cœur de la problématique inflationniste, c'est vrai qu'on a un grand rapport mais on a trois lignes sur ce chapitre. On a eu quelques informations complémentaires pendant la commission notamment sur le prix de l'énergie, plus 800 000 euros, c'est vrai qu'il manque quelques précisions pour pouvoir apprécier au mieux ces dépenses dans le contexte inflationniste que nous connaissons, il lui rappelle que ce sont 5 millions d'euros sur notre budget. Enfin, troisième point sur les frais financiers, tant sur le calcul des intérêts que sur les taux actuels des nouveaux emprunts, ce calcul lui paraît sous-estimé, il le met au défi de trouver un emprunt à 2,70 aujourd'hui sur 20 ans. Il pense que même les meilleurs taux sur meilleurstaux.com montrent qu'on est sur des taux aujourd'hui bien supérieurs à ce taux de 2,70. Mais revenons aux fonds et aux perspectives qui nous sont donnés, deux éléments sont très importants à prendre en compte. Il l'a dit, on l'a dit, notre ville est en bonne santé financière, mais il ne cesse de le répéter et n'est pas toujours entendu, notre situation budgétaire demeure fragile, et si nous souhaitons garder le haut niveau de service que nous connaissons et une politique d'investissement ambitieuse, il maintient qu'il nous faut préserver notre capacité d'épargne. Or, ces orientations, il croît qu'il n'est pas le seul à l'avoir vu, montrent une baisse sensible de notre épargne, baisse qui est dans le prolongement de 2022 et le graphique qui était page 36 du document, on ne l'a pas vu ce soir, mais montre clairement la tendance de l'année dernière. Alors, il s'interroge sur ces orientations budgétaires présentées ce soir et sur notre capacité à maintenir dans les prochaines années un bon niveau d'investissement.

Alors oui, bien sûr, on peut emprunter, c'était la stratégie de ces dernières années qui montrait en effet qu'on avait un décalage sur les prochaines années qui nous permettait d'emprunter. Emprunter c'est bien, rembourser c'est mieux. On peut aller chercher des subventions, il se réjouit aussi, c'était une dynamique que nous avions lancée et il se souvient d'ailleurs d'un déplacement au Département pour lancer un peu cette dynamique, pour aller chercher quelques subsides pour le parc de Burladingen et le skate parc. Nous avons poursuivi cette dynamique très bien. Nouveauté ce soir : la vente de notre patrimoine, sur laquelle il est un peu plus sceptique comme d'afficher des opérations d'investissement dans notre budget que nous ne faisons pas forcément. Il complète en soulignant que c'est vrai, il a repris un peu l'historique, la MJC, la Maison de la Santé, la boutique éphémère étaient déjà inscrits dans nos ROB de 2022 et même de 2021. Donc, notre fort niveau d'investissement actuel, et là aussi le graphique de la page 39 montre bien l'accentuation très forte de notre investissement en 2022 et à minima 2023 soit du même acabit, montre, oblige, et là aussi c'est du bon sens, notre capacité à préserver notre épargne. Alors, il ne l'a pas noté mais il voudrait la revoir, la phrase qui est indiquée tout à l'heure, une phrase qui l'étonne vraiment, "une baisse de notre épargne est possible pour assurer notre avenir". Il demande si on peut la lui montrer, il est preneur parce qu'elle lui paraît tellement étonnante cette phrase, si le Directeur Général était prêt à nous la montrer, elle est assez magique cette phrase. Nous l'avons compris, il pense qu'il est important de garder et de préserver notre niveau d'épargne compte tenu du niveau d'investissement que nous avons, et les orientations présentées ce soir le laissent largement perplexe sur l'évolution de notre capacité financière.

Monsieur le Maire précise qu'on ne va pas répondre sur toutes les questions, il suppose, parce qu'il y a des choses qui méritent d'être visées en budget après. Il s'adresse à Madame la Conseillère Départementale et Vice-Présidente, pour lui dire que, sur l'aspect environnemental, il voulait lui rappeler que, effectivement, on peut considérer qu'on n'est pas toujours aussi bon que d'autres concernant les énergies renouvelables pour une collectivité comme la nôtre, toutefois quand nous avons initié la construction de l'école du Val Roger on s'est assuré que nous puissions avoir une autonomie partielle sur la ressource électrique à travers le photovoltaïque, donc cela c'est quelque chose qui sera mis en place. Il continue en rappelant qu'elle parlait à l'instant d'une source fort intéressante qui est existante assez fortement dans l'Est parisien, c'est la géothermie, elle a raison, il sait que le Département s'est beaucoup investi sur cette affaire, lui-même ainsi que Bruno CARON et nos services, se sont associés déjà avec les collectivités de Seine-et-Marne. La Queue-en-Brie devait y participer mais a renoncé. Pour la géothermie de ce périmètre et même si ce n'est pas nous qui aurions l'usine, puisque l'usine serait construite à Pontault-Combault, nous pourrions tirer des tuyaux pour faire en sorte qu'un certain nombre de collectifs de notre ville puisse en bénéficier. C'est vrai que c'est vertueux, que c'est quasi inépuisable, même si on doit changer le forage au bout de 40 ou 50 ans et aller chercher un nouveau forage juste à côté, mais en tout cas ce n'est même pas sûr. On va chercher l'eau chaude à 1 700 mètres, c'est impressionnant, mais il trouve que là c'était utile que nous soyons partenaires. La collectivité va engager sa ville vers cette énergie nouvelle, sans pour autant dépenser particulièrement. Il faudrait investir sur les réseaux en dehors de l'usine. Et donc pour une grande partie du Plessis, on pourrait couvrir déjà presque le centre-ville qui dispose de beaucoup de collectif, nous pourrions bénéficier de cette énergie nouvelle. Il faut transformer en effet, et cela coûtera aux copropriétés la chaudière, mais là-dessus on est aidés aussi par beaucoup d'organismes d'Etat et des institutions telles que nous connaissons : les régions et les départements. Il trouve que c'est vraiment quelque chose de formidable si les choses vont au bout, il croît qu'on peut dire oui, il a des assurances en tout cas du Maire de Pontault-Combault qui est très actif en la matière et qui connaît déjà ce sujet pour en avoir créé une. Donc c'est bien parti, opération imaginable 2026-2027, puisqu'il faudra d'abord que l'usine se développe et que le forage se fasse en parallèle de la pré construction de l'usine et ensuite réaliser le déploiement des réseaux. Nous ne pourrons donc pas être chauffés par la géothermie avant 2027-2028. Cela prend du temps, c'est sûr, mais en tout cas c'est une belle proposition. Peut-être qu'il y en aura d'autres dans le temps mais il faut savoir prendre le bon train ce qui a été fait en considérant que tous les critères étaient cochés pour la géothermie et c'est une bonne nouvelle.

Il voulait nous en communiquer le principe et précise qu'il tiendra au courant de l'évolution du projet. Il ne veut pas s'éloigner du sujet et laisse la parole à Bruno CARON.

Bruno CARON précise qu'il va essayer de répondre à certaines questions, il va certainement en oublier, donc qu'on n'hésite pas à les reposer. Il répond d'abord à Sabine PATOUX en ce qui concerne la transition énergétique. Quand on déminéralise, quand on renature, quand on fait du panneau photovoltaïque sur les écoles, quand on change les LED des candélabres, quand on a systématiquement des véhicules propres, ce qu'on fait avec l'achat de véhicules puisqu'on va bientôt atteindre 80% de véhicules dites propres dans le parc de la ville parce qu'à chaque remplacement on met l'accent, il pense qu'effectivement ce n'est jamais assez, il est d'accord et il fait partie de ces gens-là, mais il pense que l'effort est fait dans ce sens-là. En ce qui concerne Mirabelle LEMAIRE, il voudrait intervenir pour dire ce qu'il maîtrise. S'agissant des taxes qu'on paie par rapport au manque de logements sociaux, elle a bien estimé, il n'a pas le décompte exact, mais on doit être sur ce volume là même si maintenant il est stable, aux alentours de 100 000 euros par an. Alors, c'est vrai qu'on s'est vus accablés par cette taxe suite à la revalorisation du taux à atteindre par changement de loi ; on ne va pas recommencer sur les explications, et c'est vrai que c'est une bonne chose aussi d'augmenter le nombre de logements sociaux, on est d'accord. C'est vrai que cela nous coûte près de 100 000 euros par an : notre dynamique est bonne puisqu'on doit être en ce moment entre 21 et 21,5 alors qu'on était partis à 19 ou 19,1. Plus que le résultat final qui sera difficile à atteindre sur les prochaines années, c'est la dynamique qui est montrée et cette dynamique est constante. Il souligne qu'on a une attitude volontaire puisqu'il rappelle que pour chaque résidence nouvelle sur le Plessis, et en particulier sur le périmètre Bony-Tramway qu'il a largement cité tout à l'heure, on est à chaque fois à une demande de 30% de logements sociaux, donc ces logements sociaux permettent évidemment ces 30% à chaque fois de gagnés. Par contre, à l'inverse, à chaque fois qu'on favorise une politique de préserver les secteurs pavillonnaires du Plessis-Trévise, à chaque fois qu'on encourage à la division parcellaire, on recule à chaque fois puisque ce ne sont pas dans ce cas-là des logements sociaux et on voit donc notre coefficient à chaque fois être rogné. Il rassure sur le fait que la volonté municipale est bien là de faire en sorte que tout le monde puisse vivre au Plessis-Trévise, qu'on a une demande très exigeante sur la répartition des logements sociaux en fonction des PLAI de manière à ce que toute personne puisse vivre, avoir la chance de vivre au Plessis, mais c'est vrai que c'est une action qui s'inscrit dans la durée et qui mettra un bon nombre d'années avant d'atteindre les 25%. Quant à Alexis MARÉCHAL, il va essayer de résumer, il comprend ses préoccupations. Pour la petite phrase, évidemment il y a l'adjectif possible. Il précise qu'il a vu comme lui que beaucoup de collectivités vont avoir une probable diminution de leur épargne, il l'annonçait lui-même hier soir que l'épargne de GPSEA se verrait diminuer. On aurait pu mettre une baisse maîtrisée possible s'il avait voulu changer. L'épargne baissera probablement, si on fait la moyenne de toutes les épargnes ces dernières années où on sera au jour d'aujourd'hui, et il remercie et s'associe au travail de la Directrice des Finances qui est derrière lui et du Directeur Général des Services, on n'a pas encore tous les éléments qui permettront d'apprécier exactement le niveau de l'épargne. Il nous informe que si, effectivement, on aura une épargne moins importante en 2023 qu'on a pu avoir les autres années, encore faut-il avoir à l'esprit que certains montants d'épargne sur les autres années pouvaient aussi poser question avec trop d'épargne. Il pense donc qu'on pourrait avoir une baisse de l'épargne maîtrisée. Quant aux charges générales sur les recettes, il n'a pas en tête comment cela a été calculé et précise qu'on regardera avec la Directrice des Finances ce qui nous a permis cette augmentation. Il s'adresse toujours à Alexis MARÉCHAL pour lui dire qu'il sait qu'il est en observation fine de toutes ces choses-là et qu'on lui répondra sur ce qui nous a permis de mettre ce chiffre, qui n'a pas été mis au hasard, mais qui est le reflet d'une réflexion des services et des élus. Sur les taux, on ne s'endette pas forcément au meilleur moment mais là où le taux était le plus faible c'était aussi en période Covid, tout le monde connaît l'impact du Covid sur toute notre société et construire une école cela n'arrive pas tout le temps, on en le décide pas tout le temps et il se réjouit que cela ait été décidé assez rapidement pour anticiper les montées inéluctables d'élèves dans nos écoles puisque lorsque le quartier Berteaux Bony Tramway sera totalement réalisé, on aura entre 100 et 200 élèves de plus à accueillir, donc tout sera prêt.

Cela permet aussi, il pense que chacun a la règle en tête, à notre commune de répondre au souhait de l'État de faire des grandes sections, CP et CE1 à 24 élèves, ce qui va permettre à nos enseignants et surtout aux enfants de pouvoir apprendre dans les meilleures conditions. Ce n'est pas la meilleure année pour emprunter mais il croît que par rapport aux différents éléments qu'on a pu présenter c'est les circonstances qui le dictent aussi.

Carine REBICHON-COHEN rajoute juste qu'on ne peut pas prévoir l'imprévisible, on n'a pas prévu le Covid, on n'a pas prévu la guerre en Ukraine. Gouverner c'est prévoir mais ces choses-là sont compliquées à prévoir.

Mirabelle LEMAIRE précise que les hausses d'électricité étaient prévues en libéralisant.

Monsieur le Maire explique que sur le chapitre 70 on a fait peut-être une erreur mais en tout cas sur le BP 2022 il était inscrit 1,66 million à peu près et sur le CA 2022 on peut dire qu'on est autour d'1,85 million sur les produits des services des domaines. Il faut regarder l'affichage qu'on a fait, le budget sera le juge de paix là-dessus.

Anthony MARTINS trouve que, au-delà de la satisfaction générale de ces perspectives, et il remercie de nouveau Bruno CARON d'avoir porté cela d'une main de maître, il aimerait quand même y revenir parce qu'on est passés un peu vite sur la revalorisation de nos agents qu'évoquait Madame la Conseillère Départementale. Oui, évidemment qu'il faut avoir une réflexion plus globale sur l'attractivité des métiers dans la fonction publique territoriale et surtout pour les catégories B et C où on peine à recruter, d'où le recours croissant par un certain nombre de collectivités dont Villiers à des prestataires externes notamment pour nettoyer les villes. En revanche, au-delà de cette question sur le sens du métier, quand on discute avec nos agents, la valorisation financière est indispensable et il se satisfait, il se réjouit de ce message adressé à nos agents. Très concrètement, on reconnaît la valeur qu'ils apportent à la ville et aux Plesséens.

Sabine PATOUX souhaite réagir sur cette question des agents. Elle précise qu'elle n'a pas simplement abordé la question financière, elle pense qu'il y a un autre aspect qui compte largement pour eux, c'est aussi la façon dont ils sont considérés. Elle nous le redit, c'est un peu désagréable à entendre quand on a fait partie de la majorité longtemps, certains disent quand même qu'ils se sentent de plus en plus encadrés mais de moins en moins nombreux sur le terrain pour faire les tâches et il faut bien reconnaître qu'à certains endroits de la ville, elle est moins propre qu'avant : il y a des endroits où vous passez, en dessous des voitures vous avez des tas de d'immondices, on n'aurait jamais connu cela il y a 5 ou 6 ans. Les problèmes de recrutement et de fidélisation c'est certain, on les a tous dans tous les métiers de catégorie C, mais elle pense qu'il y a un autre aspect qui est moins quantifiable et qui est important dans les ressources humaines et dans le management des agents, sur lequel il faut avoir une vigilance accrue.

Carine REBICHON-COHEN précise que l'attractivité pour avoir du personnel, c'est effectivement passer aussi par une revalorisation des salaires, c'est important, surtout sur des catégories C. Elle pense que ce geste est aujourd'hui important, parce que remettre le Rifseep pour tous au cœur du sujet de la municipalité ce n'était pas gagné mais on l'a fait.

Anthony MARTINS souligne qu'au-delà de la rémunération, et il salue le travail mené par le Directeur Général des Services, il y a un vrai travail de réflexion, de réorganisation ou du moins de clarification des responsabilités des différents services par la mise en place d'un organigramme. C'était quand même la première fois au Plessis-Trévise où on se retrouvait avec un organigramme très clair des responsabilités des différents services, cela fait partie aussi de cette revalorisation des agents, de savoir dans quels écosystèmes ils évoluent.

Il y a aussi la mise en place d'un outil pour que les agents puissent faire remonter à leur hiérarchie ou même directement au Directeur Général des Services les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Cela aussi fait partie des moyens qui sont mis en place par l'administration pour veiller au bien-être de nos agents.

Alain TEXIER souhaite apporter une réponse à Mirabelle LEMAIRE concernant les problèmes de l'école maternelle Olympe de Gouges. Il précise que l'équipe qui a repris les rênes de la ville en 2014 a été extrêmement surprise de constater que le maire de l'époque n'a pas jugé utile de prendre une assurance dommages-ouvrages donc Jean-Jacques JEGOU n'a pas pris d'assurance pour cette école et donc sur les travaux qui ont été réalisés, ce qui fait que nous n'avons aucun recours auprès des entreprises ni de leur assureur.

Alexis MARÉCHAL trouve que l'attaque contre l'ancien maire a été un peu forte, on a quand même pris un petit peu de temps nous aussi à faire le point sur la situation. Au-delà de ça, le sujet est, et il croît qu'on peut tous en être d'accord, on a tous envie d'augmenter les salaires de nos agents, on a tous envie de baisser les tarifs des services à la population notamment pour les enfants, on a tous envie d'ouvrir des nouveaux services, on a tous envie d'investir, on a tous envie d'avoir une grande MJC, on a tous envie voilà, mais le sujet ce soir n'est pas la liste au Père Noël. L'enjeu ce soir est d'avoir une construction et une vision budgétaires équilibrées, qui tiennent la route sur les prochaines années. Donc individuellement on peut dire "je suis content de ceci, je suis content de cela", la question c'est comment on bâtit des équilibres financiers sur les différentes années et c'était bien l'objet de son propos et pas la remise en cause de telle ou telle action, donc bien évidemment prises individuellement on peut tous que s'en réjouir et être pour.

Mirabelle LEMAIRE précise que ce n'est pas le bien-être au travail qui est important, c'est être bien au travail qui ne veut pas dire la même chose. Les conditions de travail qui font qu'on rencontre des agents qui sont mal, c'est anormal. Nous la connaissons et savons ce qu'elle fait dans la vie de tous les jours, elle défend ses collègues. Elle rencontre beaucoup d'agents qui ne vont pas bien, elle ne les nommera pas, mais ils ne vont pas bien, et ce n'est pas nouveau, cela ne date pas d'il y a 6 mois. En revanche, l'augmentation des catégories C et cela va peut-être compléter un peu la loi des 1607 heures, à son avis cela sert aussi à cela d'augmenter les catégories C. Elle précise qu'elle avait aussi levé la main pour une question sur la géothermie. Elle sait qu'il y a une station de géothermie à Champigny, pourquoi on ne peut pas se brancher sur Champigny ? Parce qu'elle dessert déjà beaucoup de choses ou parce que c'est compliqué ?

Bruno CARON répond à Mirabelle LEMAIRE. Quand les études de géothermie sont faites, c'est des études très fines de faisabilité, ça met d'ailleurs beaucoup de temps, ce qui est le cas et cela n'a pas été prévu, même de rendement ou de durée, on n'a pas été prévus au départ. La question qui avait été posée d'ailleurs à l'occasion de ce que disait Monsieur le Maire, du projet sur lequel on s'est engagé, c'est de se demander si on peut rattraper le projet après et il précise qu'ils leur ont clairement dit que c'était très difficile. Il pense que ces deux choses vont dans le même sens même si effectivement cela peut paraître un peu particulier puisque là c'est le même Département. C'est vrai que là c'est une construction qui nous amène à travailler avec nos voisins de Seine-et-Marne, ce qui est rare mais il s'en réjouit parce qu'on n'est pas simplement val-de-marnais, on est tous franciliens et terriens. Même si cela peut paraître un peu complexe ce que nous disait notre Maire, on a un calendrier qui dépend d'une et seule chose qui est la location de la machine-usine puisque pour faire le forage, acquérir le terrain cela sera fait, mais après il faut louer cette machine-usine qui représente une implantation de plusieurs milliers de mètres carrés et ces machines-là il n'y en a pas des centaines dans le monde, elles passent d'un endroit du monde à un autre et elles sont réservées des années à l'avance. Celle-ci a été réservée, mais il y a un engouement pour la géothermie et il y a au moins une dizaine de sites en France qui sont prioritaires par rapport à ce projet-là.

On saura dans les mois qui viennent quand est-ce que cette machine sera disponible et de là découlera un calendrier beaucoup plus précis sur la mise en place de la géothermie sur Pontault-Combault et ensuite sur le Plessis-Trévise.

Sabine PATOUX souhaite réagir sur ce sujet parce qu'elle ne l'aurait pas fait sans la question de Mirabelle LEMAIRE. Elle pense qu'il faut quand même être un peu plus précis. Le Département du Val-de-Marne est le premier de France en matière de géothermie puisqu'il y a 17 puits actuellement qui concernent la quasi-totalité des communes à l'exception du Plateau Briard et de la nôtre. Une des conditions pour que la géothermie marche c'est qu'il faut qu'il y ait de la densité et peu de kilomètres, elle nous avait d'ailleurs interrogé sur ce point-là quand nous l'avions évoqué, nous avions répondu qu'il y aurait une étude qui serait présentée. Elle aimerait bien qu'on regarde l'étude avant de se lancer parce que de toute façon on a perdu beaucoup de temps, donc même si on perd un ou deux ans de plus finalement ce n'est pas dramatique. Il faut savoir aussi qu'en termes de voirie c'est quand même un chantier assez titanesque puisqu'il faut passer des gaines absolument partout et elle est extrêmement sceptique sur le fait de se relier au 77, pas pour une question administrative, simplement parce que les communes de Bry, Villiers et Champigny sont en train de faire un nouveau puits, que nous sommes à côté et que nous aurions tout à gagner à essayer de travailler avec nos voisins plutôt que d'aller plus loin et donc d'une certaine façon d'hypothéquer la rentabilité de l'opération. Elle aimerait bien que l'étude que nous avions évoquée soit présentée à la totalité du conseil pour que l'on puisse ensemble juger de la pertinence de cette association plutôt que de s'associer à nos voisins val-de-marnais.

Monsieur le Maire précise que nous avons reçu effectivement au niveau de la majorité un représentant élu de la communauté d'agglo, un collègue maire, chef de projet qui est venu présenter le projet devant les élus. Ils ont évolué sur ce dossier depuis et il serait tout à fait intéressant de faire un état de tout cela. Il propose à Bruno CARON de s'engager avec lui à trouver des collègues pour préparer tout cela puisque maintenant on est dans la finalisation d'une étude. Il trouve qu'elle a raison, l'impact des travaux n'est pas négligeable, pour le bien-être certes, mais il faut le savoir.

Mirabelle LEMAIRE demande à comprendre pourquoi la cuisine municipale va être démolie.

Monsieur le Maire lui répond que la cuisine centrale, elle n'était pas municipale, elle appartenait au groupe de restauration collective et ensuite ce terrain nous revenait ainsi que le bâtiment qui n'est aujourd'hui pas du tout utilisable. Il précise qu'elle le sait bien la cuisine est faite aux Richardets dans une usine extrêmement moderne donc cela ne pouvait plus suivre, à moins de tout démolir et de reconstruire un bâtiment adapté. Le choix a été de s'en séparer pour le groupe Elior et par conséquent nous on souhaite surtout le supprimer aujourd'hui, d'enlever ce bâtiment qui peut finir par être dangereux en définitive, on n'est pas à l'abri de squat ou des choses comme ça, donc cela va faire partie du grand déroulé des bâtis à démolir.

Bruno CARON souhaite compléter la réponse. Comme notre Maire l'a très bien dit, dans un premier temps il s'agit d'empêcher qu'il y ait toute dangerosité sur ce site. Deuxièmement, on avait expliqué largement au niveau de ce conseil que le projet collectif qui était derrière avait été arrêté de manière à préserver l'ensemble de cette zone pour une éventuelle évolution des groupes scolaires qui sont là, cette cité scolaire qui regroupe l'école Monnet-Moulin, Saint-Exupéry, Maréchale, la destination finale de cette parcelle n'a pas changé, elle sera toujours à destination d'une évolution potentielle de l'école parce qu'à un certain moment elle évoluera probablement. Quant à l'immédiat, c'est surtout le caractère de dangerosité qui est mis en avant pour sa démolition.

Mirabelle LEMAIRE demande si les arbres seront touchés.

Bruno CARON lui répond qu'ils ne seront pas touchés.

Anthony MARTINS répond à Alexis MARÉCHAL. Il précise qu'il faisait une énumération des envies qu'il y avait dans ce budget, en effet il y a beaucoup d'envies dans ces orientations parce que justement elles donnent envie, le budget fera envie. Mais au-delà de l'envie, il y a aussi du sérieux derrière, c'est les projections qu'avaient évoquées Bruno CARON sur pourquoi pas le recours à la dette, pourquoi pas l'optimisation du fonctionnement de subventions, pourquoi pas une réflexion globale sur le patrimoine qu'on possède actuellement et qui est vieillissant, c'est un budget qui fait envie mais avec sérieux.

Alexis MARÉCHAL souligne qu'un budget ce n'est pas des réflexions, c'est des chiffres.

Monsieur le Maire précise que les chiffres seront pour le 22 mars, on en a donné pas mal en commission des finances, mais c'est vrai, ce sont des chiffres aussi, l'un n'empêche pas l'autre, c'est toute la quadrature du cercle, c'est compliqué mais c'est notre rôle. Il trouve que le débat a été fort et riche et remercie d'avoir pris le temps nécessaire. Il précise qu'on travaille d'arrache-pied pour le présenter en commission des finances et ensuite 2 jours après en conseil pour faire en sorte que les orientations que nous avons évoquées puissent se réaliser dans le budget. Le budget c'est un budget, il faut pouvoir y tendre, ce n'est pas toujours facile, on a encore quelques incertitudes même si on a pris le temps nécessaire pour le voter, il croit que tout le monde en parle, y compris au Territoire ou ailleurs il y a évidemment quelques préoccupations du moment. Pour notre personnel, il précise qu'il a entendu ce qui a été dit, nous savons qu'il y est assez proche, que nous avons une Direction des Ressources Humaines qui travaille pour justement améliorer les choses. Nous avons bien conscience que la fonction d'agent territorial ne passionne pas les jeunes salariés, c'est à nous de les inviter à découvrir nos métiers parce qu'une collectivité comme la nôtre c'est très généraliste et on a besoin de tous, qu'on soit dans les écoles, qu'on soit sur le terrain comme cela a été dit tout à l'heure, qu'on soit dans la sécurité ou le bâtiment, tout est précieux pour nous et c'est ce qui fait le charme et la grande diversité d'une collectivité, c'est un sujet essentiel. Quant à l'investissement, c'est vrai qu'on met le paquet, on a eu évidemment des retards à l'allumage, on ne va pas cacher les choses, tout le monde le dit, le but c'est d'arriver au bout de notre mandature et dire "l'essentiel est fait". Il ne sait pas si tout sera fait mais l'essentiel est fait donc on assume évidemment ces décalages. Il croît que c'est important de se le dire, avec évidemment une situation conjoncturelle plus préoccupante qu'il y a quelques années, mais nous avons des marges de manœuvre, nous avons une assise comme le disait notre ancien collègue aux finances, on a quand même bien fait notre travail, donc de bonnes bases pour faire les choses correctement. Sur les subventions, Bruno CARON le rappelait, c'est une année, et tout comme pour les prochaines années, on n'aurait jamais eu autant de subventions dans une ville, il essaie de compter celles qui devront tomber sur les deux années qui viennent, on est autour de 2,5 millions. C'est donc quand même non négligeable. Des recettes d'investissement, c'est toujours bon à prendre. Notre Directeur Général l'évoquait sur le fonds vert, les délais de dépôt des dossiers se font dans des délais extrêmement courts (fin février) même si l'État nous encourage à y souscrire. Tout cela c'est un changement de culture, qu'on n'avait pas forcément bien appréhendée dans le passé. Il remercie pour avoir participé très largement à ce débat.

° ° ° °

2023-008 - EXPLOITATION DU MARCHÉ - ACTUALISATION DES TARIFS ET DE LA REDEVANCE ANIMATION APPLICABLE À COMPTER DU 1ER AVRIL 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité,
30 pour,
4 contre :
M. GOURDIN, Mme PATOUX, Mme LEMAIRE, M. FERRARO
1 abstention(s) :
M. PHILIPPET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal du 13 octobre 1988 approuvant le traité de concession des marchés publics et d'approvisionnement existants ou à créer sur le territoire communal, passé avec la Société « Les Fils de Madame GERAUD » ;

VU le traité de concession et l'avenant n°1, notamment l'article 25 ;

CONSIDÉRANT que les tarifs des droits de place et de la redevance sont actualisables chaque année ;

CONSIDÉRANT que les tarifs des droits de place 2023 ont été présentés en commission des marchés le 1er février 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Mme Monique GUERMONPREZ, Conseillère Municipale chargée du Commerce, de l'Artisanat et des Métiers d'Art ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de fixer les tarifs Hors Taxes des droits de place et de la redevance animation applicables à compter du 1er avril 2023, comme suit :

Droits de place (pour une profondeur maximale de 2 mètres)
Sur allée principale ou transversale

- Places couvertes, par place de 2 mètres de façade marchande
  - La première…… 6,35 €
  - La deuxième…… 6,92 €
  - La troisième……. 7,43 €
  - La quatrième et les suivantes……... 7,97 €

- Places découvertes
  - Le mètre linéaire de façade……. 1,94 €

- Place formant encoignure ou de passage
  - Supplément……. 2,35 €

- Commerçants non abonnés
  - Supplément par mètre linéaire de façade marchande……. 0,68 €

Droits de déchargement
- Par véhicule……..... 2,35 €

Droits de resserre
Les commerçants laissant en permanence à l'intérieur des marchés, des installations spéciales ou du matériel personnel, autre que des tables, mais tels qu'étagères, billots, planchers, crochets, tringles, pancartes publicitaires etc… paieront un droit de resserre calculé au mètre linéaire de façade ou par objet si celui-ci a moins d'un mètre,
au prix journalier de……..….. 0,28 €

Redevance d'animation
- par mètre linéaire de façade…… 0,45 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

En application de la clause prévue à l'article 25 du Traité passé avec la Société « Les Fils de Madame GERAUD » pour l'exploitation du marché, le 13 octobre 1988, les tarifs des droits de place et la redevance en vigueur dans la commune, sont révisables chaque année afin d'une part, de tenir compte de l'évolution des charges d'exploitation, et d'autre part, de garantir à la Ville l'évolution simultanée de la redevance à percevoir.

Compte tenu de l'évolution des indices de la formule d'actualisation, il est proposé de revaloriser de 7,65 %, les tarifs des droits de place et le montant de la redevance. Ceux-ci sont applicables à compter du 1er avril 2023.

La Commission des marchés a été consultée pour avis le 1er février 2023.

I - TARIFS (HT)

Droits de place (pour une profondeur maximale de 2 mètres)
Sur allée principale ou transversale

- Places couvertes, par place de 2 mètres de façade marchande
  - La première……. 6,35 €
  - La deuxième……. 6,92 €
  - La troisième…….. 7,43 €
  - La quatrième et les suivantes…… 7,97 €

- Places découvertes
  - Le mètre linéaire de façade……... 1,94 €

- Place formant encoignure ou de passage
  - Supplément…… 2,35 €

- Commerçants non abonnés
  - Supplément par mètre linéaire de façade marchande…… 0,68 €

Droits de déchargement
- Par véhicule…… 2,35 €

Droits de resserre
Les commerçants laissant en permanence à l'intérieur des marchés, des installations spéciales ou du matériel personnel, autre que des tables, mais tels qu'étagères, billots, planchers, crochets, tringles, pancartes publicitaires etc… paieront un droit de resserre calculé au mètre linéaire de façade ou par objet si celui-ci a moins d'un mètre,
au prix journalier de…….…….. 0,28 €

Redevance d'animation
- par mètre linéaire de façade……...……. 0,45 €

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise que le 1er février dernier il y a eu la commission du marché qui s'est réunie au cours de laquelle les nouveaux tarifs lui ont été soumis. A noter que les augmentations qu'ils contiennent résultent de l'application contractuelle de ce qui est défini dans notre délégation de service public qui s'achèvera en novembre 2024. Il faudra donc qu'avant la fin de l'année nous organisions les conditions de l'après. Il va laisser la parole à notre déléguée qui est par ailleurs notre secrétaire de séance ce soir comme à chaque fois, notre déléguée notamment à l'activité de cette DSP, Monique GUERMONPREZ.

Monique GUERMONPREZ explique qu'elle ne peut que répéter ce que Monsieur le Maire vient de dire, à savoir que le traité passé par la société « Les Fils de Madame GERAUD » pour l'exploitation du marché date de 1988 et qu'il prévoit une révision chaque année des tarifs des droits de place, et en même temps bien sûr de la redevance en vigueur dans la commune, afin de tenir compte de l'évolution des charges d'exploitation, et d'autre part, de garantir à la Ville l'évolution simultanée de la redevance à percevoir. La réactualisation contractuelle, effectivement, utilise une formule des indices en relation avec les taux des salaires horaires fournis par l'Insee et également un indice du bâtiment, de la serrurerie et de la quincaillerie. Ce dernier indice a augmenté de 15% en 2022, ce qui nous entraîne à un coefficient de réactualisation qui passe de la valeur de 2,1818 pour 2022 à 2,3488 en 2023 et ainsi on a une revalorisation des tarifs des droits de place qui entraîne la valeur de + 7,65% ainsi que le montant de la redevance évidemment, et ceci est applicable à compter du 1er avril 2023. D'autre part, nous avons les montants de chaque endroit, de chaque place, elle ne pense pas qu'il soit nécessaire de lire ligne à ligne la première, la deuxième et la troisième. Ce que l'on peut peut-être dire, si nous regardons juste la première place, l'an dernier on était à 5,89 et là on est donc à 6,35 ce qui fait que tout le reste suit évidemment avec les 7,65 d'augmentation, malheureusement pour les commerçants du marché.

Mirabelle LEMAIRE fait remarquer qu'il y a les consommateurs aussi.

Sabine PATOUX nous informe qu'elle aurait deux questions à poser et puis une explication du vote parce qu'elle votera contre cette délibération. Elle trouve que 7,65% sur les commerçants, par les temps qui courent, c'est déraisonnable, particulièrement quand on voit leurs conditions de travail dans le marché, parce que quand vous discutez avec eux ce sont les oiseaux au-dessus de la tête, et elle nous passe les inconvénients des oiseaux au-dessus de la tête, ce sont les portes cassées. Notre marché, il faut être réaliste, il faut regarder les choses en face, il devient, elle ne va pas dire dégradé, mais il est quand même en mauvais état. Elle votera contre cette délibération, elle trouve que c'est tout à fait excessif et que même si cela s'appuie sur des indices qui reprennent les salaires, les coûts des matériaux, il faut quand même s'inspirer de la réalité pour adapter les tarifs. Elle poursuit en soulignant que, Mirabelle LEMAIRE y reviendra sans doute, elle le dit très justement, à un moment c'est répercuté aussi sur le consommateur qui a aussi dû mal à payer. Cela appelle de sa part deux questions. Il est indiqué dans la délibération que cela a été soumis à la commission mais on ne sait pas ce qu'elle en a pensé donc si on peut avoir quand même un petit retour qui éclaire nos débats sur les conclusions de la commission, et puis ont été évoqués il y a quelques années maintenant des travaux de rénovation conséquents sur ce marché. L'ancien Carré Pointu devenu maintenant le Trévise a lui fait un investissement très fort, l'agence Orpi a également mis à niveau sensiblement ses locaux, elle aimerait savoir ce que la ville compte faire pour ce marché dans les années qui viennent.

Monique GUERMONPREZ précise qu'on a une nouvelle délégation de service public à penser pour la fin de l'année prochaine, octobre 2024, d'une part. D'autre part, elle trouve qu'il faut aussi savoir que le démarrage de ce tarif-là remonte à 1988, il faut aussi se rappeler que pendant 25 ans c'était contractuel, le marché n'entraînait rien pour la ville. Le Groupe GERAUD n'était pas soumis a versé une redevance à la ville pendant 25 ans.

Le contrat qui est toujours en vigueur est basé sur une certaine formule de réactualisation annuelle que, elle ne sait pas si nous l'avons tous vue, mais cette formule est évidente, quand on l'a sous les yeux on comprend et on arrive à faire ce calcul qui cette année, effectivement, dépasse certaines normes.
Ce système de calcul est appliqué depuis la signature initiale du contrat en 1988 et il ne peut être en aucun cas modifié.

Sabine PATOUX trouve que c'est un peu le principe des DSP : à un moment donné vous avez un opérateur qui prend le risque et qui finance l'investissement. Pendant ce temps-là, la collectivité locale, elle, ne touche pas aux recettes, et puis à un moment donné on considère que c'est amorti et donc à ce moment-là cela génère du bénéfice et cela revient à la personne, mais après libre à vous d'imaginer dans quelque temps une nouvelle DSP où vous allez trouver un nouvel opérateur sous la forme qui vous plaira, un partenariat public-privé si vous voulez, en l'occurrence elle serait contre, mais vous faites ce que vous voulez, mais à un moment c'est le principe. Pour autant, est-ce qu'il faut que le consommateur, par l'intermédiaire du commerçant, soit otage de cet aspect-là et paye la différence parce que la ville tout d'un coup se dit que le marché se termine donc on aimerait bien à un moment récupérer un peu de sous, elle ne pense pas. Mais encore une fois, il y a effectivement une consultation à établir, une nouvelle DSP à passer, c'est, elle pense, plutôt à ce moment-là qu'il faut se poser des questions de l'investissement et de la rémunération de la collectivité pas sur les derniers mois qui courent.

Monsieur le Maire explique que tout le monde a raison quelque part. Une concession si longue que celle que nous avons vécu d'une trentaine d'années et qui d'ailleurs avait été observée par la Chambre Régionale des Comptes, et il sait que le Conseiller de la Chambre était venu le voir dans son bureau en lui disant c'est un peu original cette affaire et il a dit "vous aurez à un moment donné à vous reposer la question de la délégation, vous continuez à être en délégation ou vous intégrez en régie municipale il n'y a pas 36 solutions". Il a bien fallu assumer des investissements assez lourds parce qu'on revient de loin. Le Plessis c'était une ville où il y avait un marché assez moche, pour les plus anciens, on voyait des tôles ondulées pas terribles qui étaient à la place de l'immeuble La Fontaine et puis tout cela a bougé grâce à une excellente initiative qu'a eu Jean-Jacques JEGOU de créer un cœur de ville et faire en sorte qu'il y ait un marché. Le marché existait, certes, mais il a été redynamisé à l'époque très franchement à la fois de l'intérieur et de l'extérieur avec la place et puis ce qui s'est fait autour puisqu'on pouvait concevoir du logement social, du logement à accession, un bâti d'immeuble d'activité, c'était fort réussi et ça a vécu ensuite. On en a parlé en commission de marché, la situation est un peu plus difficile, les commerçants se préoccupent, alors en plus c'est contractuel, cela dépasse un peu comme le dit Monique GUERMONPREZ les notions d'augmentations normales que tout le monde peut avoir sur plein de choses puisque c'est la tendance aujourd'hui pour s'en sortir, parce que c'est contractuel et qu'il faut assumer ou alors si on en le fais pas, si on dit à la commission écoutez on bouge pas, c'est la ville qui doit payer la facture, c'est clair, c'est comme ça une DSP, vous connaissez le sujet. Donc il faut qu'on aille jusqu'en novembre 2024, il faut qu'on mette en route une maîtrise d'œuvre pour pouvoir bien travailler sur l'objet, sur le projet et il compte sur un certain nombre de collègues pour réfléchir avec lui là-dessus. Quant aux places indiquées sur la délibération, il est vrai que quand on voit 6,35, 6,92, 7,43, on est quand même sur des montants en valeur absolue relativement faibles, ce qui pour autant ne doit pas effacer la difficulté de l'augmentation. On est sur des montants assez faibles, certes, les recettes pour certains commerçants sont relativement faibles aussi, ce qui peut expliquer alors qu'un certain nombre de nouveaux commerçants se sont installés, il y a quand même une régénérescence aussi de quelques commerces. Il est plutôt de bonne qualité, il en est fier et croît que c'est le cas pour la plupart des Plesséens qui fréquentent le marché, il trouve qu'on a de bons produits.

Mirabelle LEMAIRE précise qu'elle a connu l'ancien marché et qu'il était très bien, elle a même vendu des fleurs quand elle était gamine là-bas. Elle demande à Monsieur le Maire s'il l'a connu.

Monsieur le Maire lui répond qu'il l'a connu.

Mirabelle LEMAIRE fait observer qu'il n'habitait pas au Plessis à ce moment-là.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas important, il l'a connu.

Mirabelle LEMAIRE explique qu'elle l'a vécu et trouve que ce marché était très bien parce qu'il y en avait pour toutes les bourses, le marché du Plessis est déjà cher, il est réservé à une partie de la population. Elle est allée voir, elle ne peut pas se nourrir au marché du Plessis, elle ne gagne pas assez. A son avis, on est nombreux et nombreuses dans le même cas. 7,65% elle aimerait bien que son salaire augmente autant parce que cela va être répercuté car il n'y a pas que ça, il n'y a pas qu'au Plessis, donc si partout c'est augmenté, ils ont besoin d'essence pour venir, l'essence augmente donc cela fait augmenter le coût des produits, ils ne viennent pas en charrette à bœuf, on n'est pas dans Astérix. L'inflation sur l'alimentation est proche de 15% et là on rajoute, oui ce sont des petites sommes mais des petites sommes plus des petites sommes ça leur coûtent cher aux maraîchers. Donc qui va payer ? Nous. Donc il y aura encore moins de gens qui pourront accéder au marché du Plessis, ce qui est quand même bien dommage. Elle complète qu'elle aimait bien l'ancien, il était ouvert à tout le monde avec des prix pour tout le monde.

Monsieur le Maire précise qu'on ne va pas parler de nos vies privées mais il se rappelle de ses parents qui allaient sur le marché parce que c'était accessible et on était peu argentés. Aujourd'hui, c'est vrai qu'il y a plus de produits de qualité, certes, mais un petit peu plus cher, il peut le concevoir aussi, c'est vrai, pas tous.

Jean-Marie HASQUENOPH demande, parce qu'il ne connaît pas comment cela marche, si le prix qui est indiqué est le tarif à la minute, à l'heure ou à la journée, par exemple 6,35 au lieu de 5,89 (pour 2 mètres).

Monique GUERMONPREZ lui répond que c'est le montant pour 2 mètres pour une séance de marché.

Jean-Marie HASQUENOPH fait observer que pour un commerçant cela fait 4 ou 5 euros de plus chaque jour de marché. Il espère qu'ils ont un chiffre d'affaires supérieur et qui leur permet d'accepter 4 euros.

Mirabelle LEMAIRE souligne qu'il n'y a pas que cela.

Jean-Marie HASQUENOPH répond à Mirabelle LEMAIRE. Soyons raisonnables, si c'est 4 euros sur un chiffre d'affaires de, il espère, pour certains, bonnes centaines d'euros.

Sabine PATOUX signale que ce n'est pas le cas le mercredi.
Jean-Marie HASQUENOPH lui répond qu'il fait son marché tous les mercredis et tous les samedis donc il voit le monde qu'il y a.

Mirabelle LEMAIRE lui demande s'il a déjà tenu un stand sur un marché, s'il a déjà été commerçant. Elle l'a fait et peut nous dire que cela coûte cher.

Jean-Marie HASQUENOPH explique qu'il s'inquiète si en effet il y a un problème pour 4 euros sur une matinée de marché.

Mirabelle LEMAIRE souligne qu'il pourrait y avoir un problème pour 4 euros parce que c'est 4 euros ici plus 4 euros là-bas. Ils n'ont pas que deux mètres les commerçants. C'est 7,65%.

Jean Marie HASQUENOPH lui répond qu'il est d'accord, mais demande si elle voit le niveau demandé par rapport aux commerçants qui payent un loyer.

Mirabelle LEMAIRE rappelle que ce n'est pas la même chose.

Sabine PATOUX explique que le chiffre d'affaires n'est pas un bénéfice. Il y a des marges de souplesse, cela veut dire que là où parfois il y avait 30% sur le prix TTC auparavant, ça descend, si vous prenez un boulanger, parce que vous en avez sur le marché, vous avez la farine et l'électricité, alors certes c'est une petite somme plus une autre petite somme plus une autre petite somme, à un moment c'est comme ça qu'on les étrangle.

Jean-Marie HASQUENOPH précise qu'il voulait juste avoir un ordre de grandeur sur ce que représentait cette augmentation.

Monsieur le Maire trouve le débat riche, c'est vrai qu'on est partagés entre nos obligations d'élus et pour lui surtout, effectivement ce n'est peut-être pas très vendeur, sans jeu de mots, mais il faut assumer nos délégations de service jusqu'à un certain point puisque nous arrivons quand même au bout du bout bientôt. Quant à ce qui a été dit, on connaît tous le contexte. 4 euros ça peut paraître peu, mais ajouté au reste…On peut penser que c'est le moment le plus difficile en ce moment avec une clientèle qui fait des choix en ce moment dès que les situations économiques ne sont pas très bonnes, on a tendance à moins consommer quand même, c'est valable pour l'alimentaire mais pas que. Il explique également à Madame PATOUX que la commission a admis la chose.

Monsieur le Maire demande si Monsieur GOURDIN ne prend pas part au vote.

Rémy GOURDIN lui répond qu'il est commerçant sur le marché et qu'il veut voter.

Monsieur le Maire lui demande une nouvelle s'il ne prend pas part au vote ou s'il veut participer au vote malgré tout.

Rémy GOURDIN répond qu'il veut participer au vote.

° ° ° °

2023-009 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS MUNICIPALES : RESTAURATION SCOLAIRE ET ÉTUDES SURVEILLÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité,
33 pour,
2 abstention(s) :
Mme PATOUX, Mme LEMAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Éducation ;

VU la délibération n°2018-023 du Conseil municipal du 25 juin 2018 relative au restaurant scolaire ;

VU la délibération n°2022-037 du 29 juin 2022 relative au règlement définissant le nouveau fonctionnement des études surveillées ;

VU la délibération n°2022-073 du 21 novembre 2022 relative à l'ajustement des tarifs des services enfance jeunesse qui prévoyait la nécessité d'adapter les règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT le souhait de la ville de faire un règlement commun à la restauration scolaire et aux études surveillées afin d'en simplifier la compréhension et de viser une harmonisation des pratiques ;

ENTENDU l'exposé de Mme Viviane HAOND, Conseillère Municipale chargée de la Restauration Scolaire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le projet de règlement intérieur ci-annexé ;

ADOPTE ledit règlement intérieur commun de la restauration scolaire et des études surveillées qui se substitue aux deux règlements qui étaient en vigueur ;

DIT qu'une communication des nouvelles règles et des nouveaux process auprès des familles sera réalisée via le Portail Famille.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Le règlement intérieur pour le service de restauration scolaire et des études surveillées doit être actualisé :
- pour être au plus proche des incidences de la mise en place du nouveau quotient familial : la délibération de novembre 2022 indiquait d'ailleurs cette perspective,
- pour répondre à une harmonisation des règles attendues par les usagers de ce service et ainsi simplifier l'appréhension de nouvelles règles,
- pour toiletter les règles écrites qui n'étaient pas forcément appliquées.

Ainsi, la restauration scolaire et les études surveillées sont regroupées en un seul règlement intérieur. Il présente les conditions d'organisation de ces activités et a pour objet de définir un cadre commun et les règles permettant de garantir un bon fonctionnement pour les enfants, les familles et le personnel d'encadrement.

Le nouveau règlement intérieur prend en compte l'évolution des besoins liés au nouveau quotient familial. Depuis son application le 1er janvier 2023, et à l'heure ou plus de 750 familles ont donné l'autorisation à la ville de récupérer via l'API particulier (données du 1er février 2023), il ressort cette tarification permet à toutes les familles plesséennes de bénéficier d'un tarif des activités municipales modulé en fonction des revenus dont 42% paient moins cher qu'avant l'instauration du quotient. L'ensemble de ces activités relève d'une politique sociale et familiale volontariste.

En conclusion, il vous est demandé d'adopter ce nouveau règlement intérieur, consultable sur le site de la ville et sur le Portail famille.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise qu'avant de laisser la parole à Viviane HAOND pour rapporter cette délibération qui concerne majoritairement les usagers de sa délégation, il voudrait revenir vers nous pour nous communiquer quelques éléments mis à jour depuis la transmission de la note de synthèse. Il a donc noté 760 demandes d'inscription par le système de récupération de la ville pour les quotients familiaux et 120 demandes qui induisent un traitement manuel, c'est peu quand même, par nos services et qui fait un total de 880 familles. C'était l'actualité en tout cas. Il a adressé à tous un règlement amendé, sur lequel il y a eu un travail jusqu'à la dernière minute sur des détails, des variations rédactionnelles, pour maintenir les conditions de réservation actuelles, pour retirer la mention référence conjoncturelle à l'année 2023 etc... Il cède la parole à Viviane HAOND pour nous présenter ce document et cette délibération préparés par l'ensemble des collègues qui étaient concernés.

Viviane HAOND souligne que le règlement intérieur pour le service de restauration scolaire et des études surveillées doit être actualisé. Tout d'abord, pour être au plus proche des incidences de la mise en place du nouveau quotient familial, c'était indiqué dans la délibération de novembre 2022, pour répondre à une harmonisation des règles attendues par les usagers de ce service et simplifier l'appréhension de nouvelles règles, pour toiletter les règles écrites qui n'étaient pas forcément appliquées. Donc, la restauration scolaire et les études surveillées sont regroupées en un seul règlement intérieur. Il présente les conditions d'organisation de ces activités et a pour objet de définir un cadre commun et les règles permettant de garantir un bon fonctionnement pour les enfants, les familles et le personnel d'encadrement. Le nouveau règlement intérieur prend en compte l'évolution des besoins liés au nouveau quotient familial. Il nous est donc demandé d'adopter ce nouveau règlement intérieur consultable sur le site de la ville et sur le Portail famille. Donc nous l'avons eu et il a été réorganisé, il a été harmonisé, le règlement d'études qui sont maintenant en gestion par la ville et la restauration scolaire ont été regroupés. Il a donc été organisé en 5 chapitres donc rien de très révolutionnaire : les conditions d'accès et de fonctionnement dans le chapitre 1, chapitre 2 les modalités d'utilisation des services, chapitre 3 la santé et l'accueil des enfants en situation de handicap, dans le chapitre 4 les assurances et responsabilités et dans le chapitre 5 les règles de vie. Elle indique qu'elle ne va peut-être pas faire une lecture exhaustive de tout le règlement, à moins que cela soit demandé, et voudrait savoir s'il y a des questions à poser.

Mirabelle LEMAIRE explique qu'elle est curieuse mais on lui a dit qu'il fallait être curieuse dans la vie et souhaite faire une petite remarque sur l'encadrement préconisé pour l'étude surveillée. Elle trouve qu'un adulte pour 20 enfants c'est peu et ça peut monter, même si c'est de façon exceptionnelle, jusqu'à 30 enfants. Elle trouve que 20 ça devrait être le maximum, de ne pas aller au-delà de 20. Ensuite, la réservation et l'annulation doivent être réalisées en ligne et à l'avance sur le Portail famille. Elle demande comment elle fait si elle n'a pas Internet. Elle se pose la question, est-ce qu'il faut se rendre à l'espace famille pour pouvoir y accéder ? Il n'y a pas d'autres moyens que d'utiliser de l'électricité, il n'y a plus de papier pour pouvoir remplir une demande ? Il y a des gens qui n'ont pas Internet ou qui peuvent en être privés parce qu'ils n'ont plus les moyens, parce qu'ils sont allés au marché et c'était trop cher, c'est juste pour rire, mais il y a des gens qui n'ont plus les moyens d'avoir Internet, cela coûte cher, que ça soit sur un téléphone ou à la maison. Et justement à propos de coûter cher, dans les modalités de paiement, que se passe-t-il si les parents ne peuvent pas régler ? Cela peut arriver. Apparemment c'est renvoyé sur le trésor public, mais elle imagine que le CCAS entre en jeu.

Viviane HAOND lui apporte des précisions. C'est simplement au cas où il y aurait un absent par exemple et qu'on serait obligé de répartir les enfants dans les autres études, le chiffre de 30 est vraiment exceptionnel, si cela devait arriver, mais c'est néanmoins mentionné.

Carine REBICHON-COHEN explique que si un professeur qui doit assurer l'étude ou un animateur qui doit assumer l'étude est absent pour maladie, effectivement on ne peut pas faire autrement donc on répartit les enfants dans les classes mais le chiffre de 20 est le nombre normal d'une étude. Sur le numérique, on peut toujours venir en mairie pour exprimer sa contrainte. Il y a également la Maison de la Famille qui peut accompagner les parents qui ont des difficultés pour faire des réservations sur Internet pour la semaine ou le mois. Elle pense que Delphine CASTET répondra sur le CCAS qui est toujours à la disposition des familles s'il y a une difficulté particulière sur le paiement, sachant qu'on a mis en place aujourd'hui les quotients même si cela ne résout pas tout, le CCAS doit jouer son rôle sur les familles qui sont en très grande difficulté où même 2 euros c'est compliqué.

Sabine PATOUX précise qu'elle disait à son voisin qu'elle hésitait, compte tenu de l'heure avancée, à parler des quotients parce que c'est quand même un sujet préoccupant mais puisque Madame REBICHON-COHEN en parle, elle voudrait qu'on revienne plus globalement sur la question de la restauration et du périscolaire. D'abord, sur des points positifs, pour saluer le travail qui est fait par l'AJE et ses équipes pour que tout se passe aussi bien que possible et puis également sur le marché qui avait été lancé avec un travail assez fin sur la qualité des repas notamment pour les crèches, elle pense qu'il faut le saluer. Ceci étant dit, elle trouve que la mise en place des quotients combinée au niveau des tarifs est préoccupante et on voit qu'il y a une émotion persistante chez les familles et il est indiqué dans la note que 42% des familles paieraient moins cher mais elle aimerait savoir moins cher de combien parce qu'elle a le sentiment que pour quelques-unes, peut-être 42% qui paient un tout petit peu moins cher il y en a quand même une quantité importante qui paie beaucoup plus cher. Donc elle aimerait savoir au final quel est le solde pour la ville sur le temps qui s'est écoulé depuis l'entrée en vigueur de ces dispositions. Elle poursuit en soulignant que Alexis MARÉCHAL s'inquiétait de ce que cela pouvait coûter aux finances de la ville, mais elle s'inquiète de ce que cela peut coûter en réalité aux familles et particulièrement celles des classes moyennes pourtant rangées dans les catégories les plus élevées. C'est ce qu'elle avait soulevé en commission, elle pense que la façon dont les tranches sont découpées fait qu'on retrouve dans les dernières tranches des gens aux moyens confortables et d'autres qui le sont beaucoup moins et que pour ces familles-là cela peut être assez lourd donc elle aurait ces questions. Elle aimerait qu'on lui indique quel est le solde pour la ville, cela recouvre d'ailleurs la question d'Alexis MARÉCHAL sur la recette à prévoir au budget 2023 sur les produits, puisqu'elle a l'impression que finalement l'opération est plutôt intéressante pour la ville, donc elle aimerait bien qu'on tire le bilan des premières semaines et puis qu'on voit également quels évolutions on peut espérer pour ces familles que ça place dans des situations où elles paient 100 euros, 120 euros, 140 euros de plus par mois, ce qu'on peut espérer pour régler cette situation pour elles.

Alexis MARÉCHAL souligne que, plus globalement, il s'était inquiété de ce que cela allait coûter, familles et ville, finalement le résultat et l'émoi qu'on a aujourd'hui dans la ville montrent qu'il ne s'était pas trompé sur l'absence de visibilité qu'on avait sur la décision qui avait été prise. Il en profite d'ailleurs puisque c'est la première fois qu'on parle de ce sujet, pour remercier les très nombreux Plesséens qui lui ont exprimé tout leur soutien à la suite des derniers conseils municipaux. Il revient aussi sur cette question parce qu'il a été quand même assez surpris quand il a lu le règlement intérieur première version puisque Monsieur le Maire avait indiqué que rien ne changeait si ce n'est un peu un toilettage sur certaines formes, mais en effet la lecture attentive de ce document montrait, avec une certaine stupéfaction, une modification du préavis pour la réservation des séances des études. Il rajoute qu'il est vrai que ce service ne rencontre pas actuellement un grand enthousiasme, c'est un euphémisme depuis sa reprise par les services municipaux et il s'inquiétait que la qualité allait encore être mise à mal par ce changement de délai qui lui semblait contraignant pour les familles puisqu'il était prévu de réserver le vendredi pour l'ensemble de la semaine suivante, alors qu'auparavant on arrivait le matin même avec le chèque pour réserver en jour J pour le soir, ce qui était dû à la grande souplesse et agilité des directeurs d'école et de l'ensemble de l'équipe enseignante. Puis, il a été surpris également qu'on parle d'harmonisation, on n'était pas vraiment dans cette harmonisation puisque finalement on avait deux délais de réservation différents donc tout cela ne tenait pas vraiment la route.

Il précise que, heureusement, il savait qu'il pouvait compter sur la force de dissuasion de sa collègue Viviane HAOND, qu'il a appelé, qu'il a sollicité et qui a été à la hauteur de sa réputation puisque nous avons une V2, une deuxième version avec cette fois-ci une véritable harmonisation et que nous sommes revenus sur le J-1 pour les études comme pour la restauration scolaire, alors il remercie Viviane HAOND d'avoir pris en compte cette demande pour les délais de réservation.

Viviane HAOND explique qu'elle s'est aperçue de façon quasi-concomitante du problème que cela pouvait poser, qu'il lui a également souligné la chose et elle l'a remarquée également.

Alexis MARÉCHAL souligne que pour autant il y a une phrase là aussi qui lui pose question, qui mérite quelques éclaircissements : il demande ce que cela veut dire dans le chapitre 2 modalités de réservation "L'ouverture de la possibilité de réserver dans le calendrier du Portail famille se fait pour une période courante entre deux vacances scolaires." Si on veut bien vouloir lui préciser cette phrase.

Viviane HAOND apporte des précisions. Elle pense qu'on doit se dire "se fait pour une période 'courant' entre deux vacances scolaire", pas courante, elle n'a pas vu la faute mais ce n'est pas courante, c'est courant, c'est une faute d'orthographe et de sens. Cela signifie entre deux vacances mais on réserve d'une vacance à l'autre. Donc, pour la période scolaire, entre deux périodes de vacances. Le mot est courant, effectivement. Non seulement c'est une faute d'orthographe mais le sens également n'est pas le même. Elle précise qu'on corrigera.

Carine REBICHON-COHEN explique que c'était pour faciliter les réservations entre deux vacances parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait des parents qui réservaient sur toute l'année et qui bloquaient des places parce qu'ils ne se décochaient pas même s'ils ne venaient pas donc cela a été une demande de plusieurs services pour qu'on puisse avoir ces délais un petit peu plus contraints.

Alexis MARÉCHAL précise que cela le surprend un peu concernant la restauration scolaire et les études, notamment sur la restauration scolaire puisque, a priori, il n'ose imaginer que nous soyons à plein sur la restauration scolaire et sur les études, il ne pense pas qu'il y ait d'enjeu, si elle évoque le centre de loisirs, ce n'est pas le sujet de la délibération.

Carine REBICHON-COHEN lui répond qu'elle est d'accord mais en même temps on est dans l'harmonisation des règlements, c'est plus simple pour les parents quand ils ont une seule formule.

Alexis MARÉCHAL demande si cela veut dire que l'AJE devra adapter son règlement pour se caler sur celui de la mairie.

Carine REBICHON-COHEN lui répond oui, c'est une demande de l'AJE.

Alexis MARÉCHAL revient sur ce sujet. Après avoir été enthousiaste sur l'intervention de Viviane HAOND, il croît que sur les études beaucoup de progrès reste à faire donc il voulait savoir que compte faire Monsieur le Maire pour l'amélioration de ce service pour que notamment les parents retrouvent leur enfant le soir avec des devoirs faits. C'est vrai qu'on a aussi ouvert le sujet finalement avec cette délibération, même s'il ne voit pas forcément de lien direct sur les quotients, Monsieur le Maire a apporté cette nouvelle tarification et une première réponse sur le nombre de familles qui ont déposé leur quotient, il voulait savoir quel retour il a eu lors des réunions avec les parents d'élèves et les associations, plus globalement quel retour il a des familles aujourd'hui. Puis il précise qu'il y avait cette fameuse clause de revoyure qui était en effet une bonne porte de sortie par rapport à toutes les questions que cela pouvait poser même si cette réponse n'apporte pas beaucoup finalement de solutions, donc il demande où est-ce que nous en sommes aujourd'hui et quelle méthode.

Il poursuit en soulignant qu'il a encore quelques derniers petits points, on va le trouver encore critique, mais il a reçu la facture sur sa boîte mail et il a été quand même surpris qu'elle ne soit pas accompagnée d'un courrier ou d'une note explicative, il pense qu'on peut progresser sur la communication sur l'ensemble de ce sujet.

Elise LE GUELLAUD indique qu'elle a reçu la délibération un peu tard et qu'elle avait une petite remarque à faire sur le chapitre 3 l'accueil des enfants en situation de handicap. Elle va nous épargner de la lecture de l'article mais il est quand même très concis et elle est quelque peu étonnée car on a travaillé pendant de longs mois sur la continuité de l'accompagnement des enfants en situation de handicap entre le temps périscolaire et l'éducation nationale, il y a eu une référente handicap qui a été nommée au sein de l'AJE et on n'a en aucun cas formalisé cette partie-là dans le règlement, ce qu'elle regrette un petit peu, elle précise que c'était juste une petite remarque.

Bruno CARON apporte des précisions à Sabine PATOUX quant à la mise en place du quotient puis à Alexis MARÉCHAL. Il explique que lorsqu'on a travaillé avec les services sur ce débat d'orientations budgétaires et sur ce rapport évidemment on a essayé de penser à tout et effectivement il avait été dit lors de la mise en place du quotient qu'il y aurait une clause de revoyure au mois de juin, donc on aura ce temps de réflexion et d'explication. Il nous a paru nécessaire de voir l'inscription graduelle des familles. Comme l'a rappelé Carine REBICHON-COHEN, on est à près de 900 familles, on attend les "recettes", des mois de janvier, février, mars, avril et mai parce que cela va permettre d'avoir une statistique sur cinq mois de l'année qui représentent la moitié d'une année scolaire avec à l'intérieur deux périodes de vacances importantes et sur la fin de l'année aussi des manques de fréquentation souvent liées à ce que par expérience il sait que les grands viennent moins à la cantine. Il nous informe qu'on aura des outils importants à notre disposition à partir du mois de mai qui seront importants et c'est à partir de ces outils qu'on pourra apprécier la pertinence des strates qui ont été mises en œuvre, des quotients. Il souligne qu'il comprend les interrogations diverses des familles mais qu'il faut avoir aussi à l'esprit que sur le tarif de cantine en fonction du contexte économique qu'on a dit et du changement de marché, probablement les tarifs des cantines auraient évolué aussi puisqu'il était à 4,59 et quand les réflexions des familles, légitimes, se font, il faudrait qu'elles le fassent plus par rapport à un ticket de cantine qui aurait, sans la mise en place des quotients, de toute façon évolué entre 5 euros et 5,50 euros et donc c'est par rapport à ce chiffre-là qu'il faut apprécier la démarche. Donc, de toute façon, pour rassurer tout le monde, on aura bien ce temps d'échanges sur la mise en place des quotients mais avec tous les chiffres réels de fréquentation et tout cela sera bien débattu ensemble au mois de juin.

Carine REBICHON-COHEN remercie Bruno CARON pour cette réflexion et précise qu'on aura l'occasion de rajouter à ce règlement peut-être la référente qui était présente lors de l'élaboration du règlement donc on pourra en rediscuter avec elle et du travail qui a été fait et qui est important puisqu'on a associé les AESH sur ce temps périscolaire. Elle pense que c'est important de l'avoir dans la tête et pour l'avenir. Pour revenir à cette clause de revoyure, il est important qu'on ait quelques mois de recul sur tout ce qui va être fait puisqu'on a encore des familles qui s'inscrivent sur les quotients, ce n'est pas terminé. Il faut un peu de recul, le cabinet, elle pense, sera sollicité, elle parle du cabinet SPQR, risque d'être sollicité pour retravailler maintenant qu'on a toutes les données. Quand on aura, puisqu'on n'a pas encore toutes les données, lorsqu'on aura les données sur ce quotient un travail sera fait d'harmonisation et surtout avec une écoute active. Elle rappelle qu'on reçoit les fédérations de parents d'élèves le 11 mars pour écouter toutes les remontées, voir avec elles le règlement et voir s'il y a des choses encore à améliorer. Concernant les études, on a une reprise par la ville, on savait bien aussi que cela n'allait pas se faire aussi simplement que cela puisqu'on était sur un système qui existait depuis des années avec des professeurs qui prenaient les enfants en charge.

Aujourd'hui, c'est la ville qui gouverne sur ce service, avec une réglementation un peu différente, des salaires un peu différents, il faut laisser un peu de temps pour que ça se mette en place mais on est très à l'écoute de ce qui se dit ; elle écoute aux conseils d'écoles, elle écoute sur les goûters, elle écoute sur la formation des personnes qui viennent et effectivement il faut peut-être améliorer la formation des personnes qui ne sont pas professeurs pour encadrer les études, le Directeur de l'Éducation et de la Petite Enfance s'en occupe. Elle souligne qu'on reste à l'écoute, qu'on est à l'écoute des enfants, à l'écoute des parents et que les choses se feront au fil du temps et dans un cadre d'amélioration perpétuelle.

Monsieur le Maire remercie d'avoir répondu, partiellement certainement, à toutes les interrogations, et précise qu'on aura l'occasion de les revoir.

° ° ° °

2023-010 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF : PRESTATION DE SERVICE UNIQUE HALTE-GARDERIE POLISSONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention d'objectifs et de financement (COF) de la CAF du Val-de-Marne – Prestation de service unique des établissements d'accueil de jeunes enfants (PSU numéro 4953-59847-2) concernant la Halte Garderie « Polissons » ;

VU la délibération du 16 décembre 2021 de la convention établie entre Monsieur le Maire et le Président de la CAF du Val-de-Marne concernant la convention territoriale globale (CTG) pour la période 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite solliciter des subventions pour la prestation de service unique de la structure petite enfance « Halte-Garderie Polissons » pour l'aide au fonctionnement ;

ENTENDU l'exposé de Mme Françoise VALLÉE, Adjointe au Maire chargée de la Petite Enfance ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement au titre de la prestation de service ci-après annexée et dénommée « La COF – PSU numéro 4953-59847-2 concernant la Halte Garderie « Polissons », ci après annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte y afférent ainsi que les éventuels avenants ultérieurs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

La CAF apporte son soutien financier au développement des équipements et des services de proximité portant sur l'accueil des enfants.

La PSU est une aide au fonctionnement versée à l'EAJE « Halte-garderie - Polissons ». Elle correspond à la prise en charge de 66% du prix de revient horaire d'un EAJE, dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la CNAF déduction faite des participation familiales.

En outre, il comporte un financement qui reste lié à l'activité de la structure : la prestation de service unique et intègre des bonus forfaitaires qui dépendent des publics accueillis et du territoire d'implantation, les bonus « inclusion handicap » et les bonus « mixité sociale ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les dispositions de la convention n°4953-59847-2 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne intégrant, pour les consolider, les dernières modalités d'accompagnement de la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer, au nom de la Commune ainsi que tout acte afférant et ses éventuels avenants ultérieurs.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise que nous avons l'habitude tout au long de l'année de présenter des conventions, ce n'est pas la première, des avenants avec la CAF et chaque fois c'est Françoise VALLEE qui rapporte ces délibérations qui, pour leur grande majorité, ont trait au service de la Petite Enfance qui engendre des actes importants. Elle va pouvoir nous présenter les modifications qui sont intervenues suite à certains changements intervenus pour la halte-garderie des Polissons. Il laisse la parole à Françoise VALLEE.

Françoise VALLEE explique qu'effectivement cela concerne la structure de la halte-garderie des Polissons. La CAF apporte son soutien financier au développement des équipements et des services de proximité portant sur l'accueil des enfants. La PSU, Prestation de Service Unique, est une aide au fonctionnement versée à l'EAJE, à l'établissement d'accueil des jeunes enfants, la halte-garderie des Polissons. Elle correspond à la prise en charge de 66% du prix de revient horaire d'un EAJE, dans la limite du plafond fixé annuellement par la CNAF, déduction faite des participations familiales. En outre, il comporte un financement qui reste lié à l'activité de la structure : la prestation de service unique et intègre des bonus forfaitaires qui dépendent des publics accueillis et du territoire d'implantation, les bonus « inclusion handicap » et les bonus « mixité sociale ». Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les dispositions de la convention qui a été jointe avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne intégrant, pour les consolider, les dernières modalités d'accompagnement de la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer, au nom de la Commune ainsi que tout acte afférent et ses éventuels avenants ultérieurs. Il s'agit de la convention classique qu'on passe en partenariat avec la CAF concernant cette Halte-garderie des Polissons et on peut souligner l'excellent partenariat qu'on a avec la CAF qui nous conseille, qui nous informe sur les différentes possibilités d'amélioration des structures et les différentes subventions qui peuvent nous être allouées. Et donc il faut passer des conventions.

Monsieur le Maire précise que nous avons multiplié les conventions mais c'est comme ça, cela fait partie de la règle d'usage avec le partenaire qui est la CAF.

o o o o

2023-011 - CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GPSEA POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS EN CHEF

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61 à 63 ;

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

CONSIDÉRANT que le décret du 18 juin 2008 susvisé permet à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir de mettre à disposition de la Ville du Plessis-Trévise un agent relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef pour y exercer les fonctions de Directeur Général des Services ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) une convention pour la mise à disposition de la commune du Plessis-Trévise d'un agent du cadre d'emplois des ingénieurs en chef pour y exercer les fonctions de Directeur Général des Services ;

PRÉCISE que cette mise à disposition est consentie à la Ville du Plessis-Trévise moyennant le remboursement par cette dernière à l'Établissement Public Territorial GPSEA des salaires et charges afférents à l'agent mis à disposition ;

INDIQUE que cette convention prend effet à compter du 1er mars 2023 pour une durée de 3 ans ;

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Conformément aux dispositions des articles 61 à 63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, il est possible à une collectivité territoriale de mettre à la disposition d'une autre collectivité un ou plusieurs fonctionnaires territoriaux.
Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) une convention pour la mise à disposition d'un agent relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef auprès de la Ville du Plessis-Trévise pour y exercer les fonctions de Directeur Général des Services, pour une durée de 3 ans à compter du 1er mars 2023.

La précédente convention avait pris effet le 1er mars 2020 pour une durée de 3 ans venant à expiration.

Cette mise à disposition donnera lieu à un remboursement des salaires et charges afférents à l'agent mis à disposition de la part de la Ville du Plessis-Trévise au profit de l'Établissement Public Territorial GPSEA.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire indique que cette délibération concerne le renouvellement de la convention de mise à disposition de notre Directeur Général des Services dont le grade ne permettait pas la mutation dans une collectivité de moins de 40 000 habitants. C'est donc en vertu des articles 61 à 63 de la loi du 26 janvier 1984, et du décret du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, qu'il a été mis à disposition de la ville du Plessis et qu'il nous est demandé d'approuver pour 3 ans cette mise à disposition dans le cadre d'une convention, la même que celle qui se termine au 28 février 2023. Cette mise à disposition donnera lieu à un remboursement des salaires et charges afférents à l'agent mis à disposition de la part de la Ville du Plessis-Trévise au profit de l'Établissement Public Territorial GPSEA. Il nous demande de l'autoriser à signer avec Monsieur le Président de l'Établissement, Monsieur CATHALA, une nouvelle convention pour sa mise à disposition, en tant qu'ingénieur en Chef pour y poursuivre ses fonctions de Directeur Général des Services, pour une durée de 3 ans à compter du 1er mars 2023. Il souligne que depuis 3 ans il a démontré sa mobilisation de tous les instants et en toutes circonstances, on a eu quand même des périodes très difficiles, on peut évidemment parler de la crise sanitaire, qu'il a dû affronter avec son Maire peu de temps après son arrivée et ce n'était pas agréable, de son implication pour ce travail qu'il évoquait tout à l'heure pour lever des subventions non négligeables dans des services qu'on n'imaginait pas, dont le niveau a atteint de records inégalés et bien d'autres sujets encore au bénéfice de notre collectivité, en tout cas il se réjouit autant pour nous et pour les Plesséens.

Mirabelle LEMAIRE voudrait faire une remarque. Elle sait que le Directeur Général des Services est très attaché à son travail mais il serait bien de ne pas travailler le dimanche, elle lui a déjà dit parce qu'il répond aux mails le dimanche, le droit à la déconnexion c'est pour tout le monde, les risques psycho-sociaux c'est aussi pour tout le monde. Il faut lui prendre son téléphone. Le week-end est fait pour se reposer et pour faire autre chose que de travailler, elle lui a déjà dit.

o o o o

2023-012 - CRÉATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU les nécessités de service ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de créer trois postes de rédacteur principal de 1re classe à temps complet ;

INDIQUE que la dépense sera inscrite au budget 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Un agent communal, titulaire du grade de rédacteur principal de 2e classe, s'est présenté aux épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1re classe, organisées par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Île-de-France.

A l'issue des épreuves, cet agent a été déclaré par le jury lauréat dudit examen.

Au vu du poste occupé par l'intéressée et de sa manière de servir, il est envisagé de procéder à sa nomination dans ce grade.

Pour ce faire, il convient de créer le poste correspondant à ce grade d'avancement.

Par ailleurs, les dispositions fixées au décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, permettent de prononcer, sur la base de cette nomination par la voie de l'examen professionnel, jusqu'à trois nominations dans ce même grade par la voie dite « au choix ».

Parmi l'ensemble des agents de notre commune, seuls deux remplissent l'ensemble des conditions statutaires pour bénéficier de ces dispositions.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de délibérer au total sur la création de trois postes de rédacteur principal de 1re classe.

C'est le sens de la délibération soumise au Conseil municipal.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire indique qu'un agent communal, titulaire du grade de rédacteur principal de 2ème classe, a été déclaré lauréat de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 1ère classe organisé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Île-de-France. Au vu du poste occupé par l'intéressée et de sa manière de servir, il est envisagé de procéder à sa nomination dans ce grade. Pour ce faire, il convient de créer le poste, comme on fait à chaque fois où on crée ou enlève, correspondant à ce grade d'avancement.

Par ailleurs, les dispositions fixées au décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, permettent de prononcer, sur la base de cette nomination par la voie de l'examen professionnel, jusqu'à trois nominations dans ce même grade, par la voie dite « au choix ». Parmi l'ensemble des agents de notre commune, seuls deux remplissent l'ensemble des conditions statutaires pour bénéficier de ces dispositions. Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de délibérer au total sur la création de trois postes de rédacteur principal de 1ère classe.

o o o o

2023-013 - BILAN DES RAPO 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2333-87 et suivants et R. 2333-120-13 à 15 ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour l'autorité compétente d'établir un rapport annuel, dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux Recours Administratifs Préalables Obligatoires, et de permettre à l'organe délibérant de la collectivité de contrôler l'exercice de cette mission ;

ENTENDU l'exposé de M. Ronan VILLETTE, Conseiller municipal chargé de la Tranquillité Publique, du Plan de Circulation de la Ville et de la Sécurisation aux Abords des Écoles ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel relatif à la gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires afférents à l'année 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Dans le cadre de la réforme introduite par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les amendes de stationnement ont été supprimées et remplacées par le forfait de post-stationnement (FPS), dû au titre de l'occupation du domaine public. L'usager dispose de la faculté de contester ce FPS dans un délai d'un mois au travers du dépôt d'un premier recours administratif préalable obligatoire (RAPO). La collectivité dispose d'un délai d'un mois pour apporter une réponse, l'absence de réponse signifiant le rejet du RAPO. Chaque demande fait l'objet d'une réponse par courriel ou par voie postale, selon le mode de dépôt du recours. Le délai de réponse est inférieur à deux jours ouvrés.

L'article L2333-87 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les RAPO sont instruits par l'autorité dont relève l'agent assermenté ayant établi ledit avis. Monsieur le Maire instruit les demandes.

La gestion du traitement des RAPO a été confiée au service de la Police Municipale. Compte tenu du volume de RAPO annuel, le choix a été fait de ne pas créer d'emploi à temps plein pour cette tâche. En ce qui concerne les moyens financiers spécifiquement alloués à la gestion des RAPO, il convient de prendre en compte le forfait annuel de prestation du serveur RAPO de la société IEM qui correspond à 960 euros H.T et 2 491,50 euros H.T (soit 0.50 cts par FPS réalisés).

Ce coût global de 3 451,50 euros H.T inclut la gestion RAPO et FPS.

Les dispositions de l'article R.2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel rendant compte de la gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) et des décisions prises à l'issue de ces recours.

Un bilan chiffré sous forme de tableaux établis pour l'année 2022 fait ressortir :
- 4 983 FPS stable par rapport aux 4 445 FPS de 2021 ;
- un niveau de contestation qui reste faible avec 45 RAPO en 2022 contre 49 en 2021.

Les principaux motifs de contestation, en conformité avec les constats des années précédentes, sont :
- « le requérant estime ne pas avoir à payer le stationnement » ;
- « verbalisation malgré la gratuité temporaire ».

Ces demandes sont réalisées par les titulaires de Carte Mobilité Inclusion qui ont fait l'objet d'un FPS alors même que la gratuité du stationnement s'applique à eux. La cause en est, un oubli d'apposition du document sur le pare-brise ou encore l'agent verbalisateur n'a pas vu la présence de cette carte. Les motifs de contestation restent identiques à 2021.

Je vous laisse prendre connaissance des éléments annexés dont le format normalisé répond aux obligations prescrites par l'annexe 2 à l'article R.2333-120-15 du CGCT.

Je vous remercie de prendre acte de la transmission de ce bilan pour l'année 2022.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise que, comme chaque année depuis 2 ans, nous avons le plaisir de présenter le RAPO de l'année N-1, ce que nous faisons dès que l'exercice est clos et que les délais de recours sont dépassés ou s'approchent selon la date du Conseil municipal afin que nous ayons une information la plus récente possible. Il salue de ce point de vue la réactivité de notre chef de police qui fait le nécessaire et cède la parole à Ronan VILLETTE pour nous présenter le détail de ce bilan RAPO 2022 et la note de synthèse aménagée.

Ronan VILLETTE explique que dans le cadre de la réforme introduite par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les amendes de stationnement dues au titre de l'occupation du domaine public ont été supprimées et remplacées par le forfait de post-stationnement ou FPS. L'usager dispose tout de même de la faculté de contester ce FPS dans un délai d'un mois via le dépôt d'un premier recours administratif préalable obligatoire, donc le RAPO. A réception de ce RAPO, la collectivité dispose d'un mois pour apporter une réponse, sachant que l'absence de réponse indique un rejet du recours. Chaque recours fait l'objet d'une réponse écrite, soit par courriel ou soit par voie postale. Le délai de réponse est inférieur à deux jours ouvrés, il rappelle que les jours ouvrés sont du lundi au vendredi. L'article L2333-87 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les RAPO sont instruits par l'autorité dont relève l'agent assermenté ayant établi le FPS. Monsieur le Maire instruit les demandes. La gestion du traitement de ces recours a été confiée au service de la Police Municipale. Compte tenu du volume de recours annuel, le choix a été fait de ne pas créer d'emploi à temps plein pour cette tâche. En ce qui concerne les moyens financiers spécifiquement alloués à cette gestion, il convient de prendre en compte le forfait annuel de prestation du serveur RAPO de la société IEM qui correspond à 960 euros hors taxes et 2 491,50 euros hors taxes, cela correspond finalement à 50 centimes par nombre de FPS dressés. Ce coût global de 3 451,50 euros hors taxes inclut la gestion RAPO et donc des FPS. Les dispositions de l'article R.2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel rendant compte de la gestion de ces recours et des décisions prises à l'issue de ces recours.

Un bilan chiffré sous forme de tableaux, que nous pouvons retrouver dans les tableaux joints à cette délibération, établit que pour l'année 2022 nous comptabilisations 4 983 FPS, ce qui est plutôt stable par rapport à 2021 où nous avions 4 441 FPS, avec un niveau de contestation qui reste toujours aussi faible avec 42 RAPO en 2022 contre 49 en 2021. Les principaux motifs de contestation restent identiques aux années précédentes c'est-à-dire que le demandeur estime ne pas avoir à payer le stationnement ou qu'il y a eu verbalisation malgré une gratuité temporaire. Ces demandes sont réalisées par les titulaires de Carte Mobilité Inclusion qui ont fait l'objet d'un FPS alors que la gratuité du stationnement s'applique à eux. Cela peut être causé par l'oubli d'apposition de la carte sur le pare-brise ou encore l'agent verbalisateur qui n'a pas vu la présence de cette carte. Les motifs de contestation restent identiques à 2022. Il nous laisse prendre connaissance des éléments annexés dont le format normalisé répond aux obligations prescrites par l'annexe 2 à l'article R.2333-120-15 du CGCT. Il nous remercie de prendre acte de la transmission de ce bilan pour l'année 2022.

Mirabelle LEMAIRE souligne qu'il y a des erreurs dans la présentation. Il y a marqué qu'il y avait 4441 forfaits post-stationnement en 2021 alors que sur le tableau c'est marqué 4445, ce n'est pas dramatique. L'ensemble des RAPO formés pour 2022 est de 45 alors que sur le texte c'est 42.

Monsieur le Maire précise que l'erreur observée sera corrigée ; elle résulte des actualisations statistiques au cours du temps. Les modifications seront bien apportées et les éléments donnés dans le procès-verbal. Il la remercie pour ses observations et souligne que nos conseillers relisent bien les choses.

o o o o

2023-014 - SOUTIEN À LA DÉCLARATION DE L'AFCCRE DANS LE CADRE DU 60ÈME ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE L'ELYSÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A la majorité,
34 pour,
1 contre :
M. PHILIPPET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-064 du 28 septembre 2020 portant adhésion de la ville à l'AFCCRE ;

CONSIDÉRANT que le 22 janvier 2023 marque le 60ème anniversaire du traité de l'Élysée signé par le Président De Gaulle et Konrad Adenauer ;

ENTENDU l'exposé de M. Hervé BALLE, Conseiller Municipal chargé de l'Europe, de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'adopter et de soutenir la déclaration suivante :

1. Répondant à l'appel lancé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

2. Saisissons l'opportunité des célébrations du 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec Burladingen. Nous souhaitons réaffirmer l'engagement que nous avions pris ensemble le 25 juin 1988 par la signature du serment de jumelage unissant nos deux communes /collectivités/territoires.

3. Parce qu'ils sont précieux, nous avons le devoir de préserver les liens que nous avons su tisser entre nos collectivités territoriales et nos acteurs locaux. Nous nous engageons à poursuivre notre action conjointe dans une perspective européenne. Dans nos communes et dans nos territoires, nous disposons de gisements de savoir-faire dont nous devons tirer parti pour renouveler nos coopérations. La citoyenneté, l'engagement et la participation démocratique, l'égalité et la tolérance sont des principes clés sur lesquels doivent se fonder nos partenariats.

4. Pour relever les défis de demain et contribuer ensemble à un avenir durable, nos rencontres devraient nous permettre de confronter nos politiques locales sur les sujets liés à l'urgence climatique, à la sobriété énergétique et plus généralement au développement durable.

5. Nous œuvrerons pour ouvrir encore davantage nos coopérations à nos jeunes concitoyens en veillant à offrir aux plus défavorisés d'entre eux des opportunités de mobilité et de rencontres. Nos jumelages doivent être pour eux des espaces d'initiation à la mobilité et d'apprentissage de l'autonomie. Nos échanges doivent correspondre à leurs attentes, donner libre cours à leur créativité et valoriser leurs compétences.

6. Le drame de la guerre en Ukraine, les dérives autoritaires dans de nombreux pays, la montée des populismes en Europe et dans le monde nous incitent à nous mobiliser sans relâche pour la démocratie, pour le respect de la dignité et des droits humains et pour le respect du droit international. Nous devons, à travers nos rencontres, nous rassembler autour des valeurs communes qui nous sont chères.

7. Nous saluons la contribution essentielle de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), créé par le Traité de l'Élysée, qui n'a cessé d'apporter depuis sa création un soutien précieux à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre de nos jumelages. Nous saluons tout particulièrement les efforts et les moyens exceptionnels déployés par l'OFAJ pour que les jeunes Allemands et Français puissent garder le contact malgré la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'organisation d'échanges et de rencontres depuis 2020.

8. Nous nous félicitons de la création, suite au nouveau Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, du Fonds Citoyen Franco-Allemand et nous nous réjouissons du grand nombre de rencontres et d'initiatives soutenues dans ce cadre. Ce fonds est pour nous une opportunité de proposer des projets permettant d'impliquer de nouveaux acteurs locaux dans les relations franco-allemandes.

9. Soulignons, au regard du contexte international, la nécessité de nous engager ensemble pour l'Ukraine. Des initiatives devraient être menées conjointement par les autorités locales françaises et allemandes, le cas échéant avec leurs partenaires de Pologne et de Roumanie, que ce soit pour participer à l'aide d'urgence, ou à plus long terme, pour s'engager dans des coopérations communes avec des villes et communes ukrainiennes afin de les aider à se relever lorsque le temps de la reconstruction sera venu.

10. Entendons, dans le prolongement de la présente déclaration, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée et à mettre en valeur la convivialité des relations de jumelage entre nos deux territoires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

L'année 2023 marque le 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Le Traité scellait la réconciliation entre la France et l'Allemagne en institutionnalisant la coopération entre les gouvernements français et allemands et en encourageant la coopération, en particulier dans le domaine de l'éducation et la jeunesse. Il a contribué à donner un réel élan au rapprochement entre nos deux pays. Les premiers jumelages franco-allemands ont certes précédé le Traité, mais il a largement contribué à l'essor de ce mouvement qui, en donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer et d'apprendre à se connaître, a été l'un des puissants architectes de l'amitié franco-allemande qui, au fil des années s'est construite, consolidée, approfondie et dont nous savons qu'elle est aujourd'hui essentielle à la poursuite du projet européen.

Le travail de réconciliation entre nos deux pays est à présent achevé depuis de nombreuses années et le couple franco-allemand est désormais et depuis des décennies un axe essentiel de cette construction européenne. Le 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Les jumelages et partenariats ont largement contribué à l'émergence d'une amitié solide, d'une grande confiance mutuelle et d'une coopération étroite entre la France et l'Allemagne. Ce rôle fondamental est reconnu dans le nouveau Traité franco-allemand signé en 2019 à Aix-la-Chapelle. A travers ses liens de jumelage, la ville du Plessis-Trévise participe à ce mouvement qui unit plus de 4 500 communes et collectivités territoriales de nos deux pays.

Ces engagements sont également ceux de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) à laquelle la ville du Plessis-Trévise a décidé d'adhérer par délibération n°2020-064 du 28 septembre 2020.

Les crises que nous avons vécu et tout particulièrement en ce moment celle de l'Ukraine montrent un besoin d'Europe grandissant ainsi que la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée entre la France et l'Allemagne.

Dans ce contexte difficile, le 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée ne doit pas seulement être célébré. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation et des jumelages franco-allemands. Il est ainsi proposé d'adopter une Déclaration réaffirmant les liens avec notre partenaire allemand. Il s'agit également de porter le message du renouveau des jumelages franco-allemands, afin qu'ils continuent d'œuvrer en faveur d'une Europe porteuses des valeurs universelles auxquels nous sommes attachés.

C'est pourquoi, nous, élus du Plessis-Trévise :

1. Répondant à l'appel lancé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

2. Saisissons l'opportunité des célébrations du 60e anniversaire du Traité de l'Élysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec Burladingen. Nous souhaitons réaffirmer l'engagement que nous avions pris ensemble le 25 juin 1988 par la signature du serment de jumelage unissant nos deux communes /collectivités/territoires.

3. Parce qu'ils sont précieux, nous avons le devoir de préserver les liens que nous avons su tisser entre nos collectivités territoriales et nos acteurs locaux. Nous nous engageons à poursuivre notre action conjointe dans une perspective européenne.

Dans nos communes et dans nos territoires, nous disposons de gisements de savoir-faire dont nous devons tirer parti pour renouveler nos coopérations. La citoyenneté, l'engagement et la participation démocratique, l'égalité et la tolérance sont des principes clés sur lesquels doivent se fonder nos partenariats.

4. Pour relever les défis de demain et contribuer ensemble à un avenir durable, nos rencontres devraient nous permettre de confronter nos politiques locales sur les sujets liés à l'urgence climatique, à la sobriété énergétique et plus généralement au développement durable.

5. Nous œuvrerons pour ouvrir encore davantage nos coopérations à nos jeunes concitoyens en veillant à offrir aux plus défavorisés d'entre eux des opportunités de mobilité et de rencontres. Nos jumelages doivent être pour eux des espaces d'initiation à la mobilité et d'apprentissage de l'autonomie. Nos échanges doivent correspondre à leurs attentes, donner libre cours à leur créativité et valoriser leurs compétences.

6. Le drame de la guerre en Ukraine, les dérives autoritaires dans de nombreux pays, la montée des populismes en Europe et dans le monde nous incitent à nous mobiliser sans relâche pour la démocratie, pour le respect de la dignité et des droits humains et pour le respect du droit international. Nous devons, à travers nos rencontres, nous rassembler autour des valeurs communes qui nous sont chères.

7. Nous saluons la contribution essentielle de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), créé par le Traité de l'Élysée, qui n'a cessé d'apporter depuis sa création un soutien précieux à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre de nos jumelages. Nous saluons tout particulièrement les efforts et les moyens exceptionnels déployés par l'OFAJ pour que les jeunes Allemands et Français puissent garder le contact malgré la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'organisation d'échanges et de rencontres depuis 2020.

8. Nous nous félicitons de la création, suite au nouveau Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, du Fonds Citoyen Franco-Allemand et nous nous réjouissons du grand nombre de rencontres et d'initiatives soutenues dans ce cadre. Ce fonds est pour nous une opportunité de proposer des projets permettant d'impliquer de nouveaux acteurs locaux dans les relations franco-allemandes.

9. Soulignons, au regard du contexte international, la nécessité de nous engager ensemble pour l'Ukraine. Des initiatives devraient être menées conjointement par les autorités locales françaises et allemandes, le cas échéant avec leurs partenaires de Pologne et de Roumanie, que ce soit pour participer à l'aide d'urgence, ou à plus long terme, pour s'engager dans des coopérations communes avec des villes et communes ukrainiennes afin de les aider à se relever lorsque le temps de la reconstruction sera venu.

10. Entendons, dans le prolongement de la présente déclaration, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée et à mettre en valeur la convivialité des relations de jumelage entre nos deux territoires.

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire précise qu'à l'occasion du soixantième anniversaire du traité de l'Elysée, l'AFCCRE a rédigé une déclaration. Hervé BALLE a participé très largement à ces travaux et va nous rendre compte. Il lui laisse la parole.

Hervé BALLE nous informe que l'année 2023 marque le 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Le Traité scellait la réconciliation entre la France et l'Allemagne en institutionnalisant la coopération entre les gouvernements français et allemands et en encourageant la coopération, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse.
Il a contribué à donner un réel élan au rapprochement entre nos deux pays. Les premiers jumelages franco-allemands ont certes précédé le Traité, mais il a largement contribué à l'essor de ce mouvement qui, en donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer et d'apprendre à se connaître, a été l'un des puissants architectes de l'amitié franco-allemande qui, au fil des années s'est construite, consolidée, approfondie et dont nous savons qu'elle est aujourd'hui essentielle à la poursuite du projet européen. Le travail de réconciliation entre nos deux pays est à présent achevé depuis de nombreuses années et le couple franco-allemand est désormais et depuis des décennies un axe essentiel de cette construction européenne. Le 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Les jumelages et partenariats ont largement contribué à l'émergence d'une amitié solide, d'une grande confiance mutuelle et d'une coopération étroite entre la France et l'Allemagne. Ce rôle fondamental est reconnu dans le nouveau Traité franco-allemand signé en 2019 à Aix-la-Chapelle. A travers ses liens de jumelage, la ville du Plessis-Trévise participe à ce mouvement qui unit plus de 4 500 communes et collectivités territoriales de nos deux pays, puisque nous savons que la ville du Plessis-Trévise est jumelée avec la ville de Burladingen. Ces engagements sont également ceux de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) à laquelle la ville du Plessis-Trévise a décidé d'adhérer le 28 septembre 2020. Les crises que nous avons vécu et tout particulièrement en ce moment celle de l'Ukraine montrent un besoin d'Europe grandissant ainsi que la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée entre la France et l'Allemagne. Dans ce contexte difficile, le 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée ne doit pas seulement être célébré. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation et des jumelages franco-allemands. Il est ainsi proposé d'adopter une Déclaration réaffirmant les liens avec notre partenaire allemand. Il s'agit également de porter le message du renouveau des jumelages franco-allemands, afin qu'ils continuent d'œuvrer en faveur d'une Europe porteuse des valeurs universelles auxquelles nous sommes attachés. Et notamment, à travers cette délibération, cela permet aussi de mettre en avant deux organismes qui fonctionnent très bien depuis de nombreuses années, l'Office franco-allemand de la jeunesse ainsi que le Fonds citoyen franco-allemand qui permet aux villes, aux jumelages et aux associations locales de bénéficier de fonds européens pour des voyages scolaires en Allemagne, des séjours découvertes et autres et il faut savoir que ces fonds sont augmentés chaque année par les deux gouvernements français et allemand.

Monsieur le Maire remercie Hervé BALLE d'avoir résumé, malgré tout c'était nécessaire de lire ces documents. Il précise qu'il s'agit d'une délibération assez symbolique mais il y a aussi une volonté de faire avancer un certain nombre de choses en lien avec notre commune et c'est plutôt bien cette conjoncture mondiale qui est très préoccupante.

o o o o

2023-015 - AIDE D'URGENCE EN FAVEUR DES POPULATIONS TURQUES ET SYRIENNES SUITE AU SÉISME DU 6 FÉVRIER 2023 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'UNICEF ET VERSEMENT AU FONDS DE CONCOURS DU FACECO

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le séisme de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter intervenu le 6 février 2023 faisant 35 200 morts dans le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de Syrie dont 31 600 morts (bilan provisoire) en Turquie ;

CONSIDÉRANT le rôle joué par l'UNICEF, Association loi 1901 reconnue d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT que la ville du Plessis-Trévise en tant que Ville Amie des Enfants reconnue par l'UNICEF est déjà en relation étroite avec cette association ;

CONSIDÉRANT le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) qui est un fonds de concours géré par le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) permettant aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires ;

CONSIDÉRANT l'émotion des Plesséens face à ce nouveau drame humain d'une grande ampleur et le souhait du Conseil municipal d'apporter son soutien aux populations Turques et Syriennes frappées par ce terrible cataclysme naturel ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'allouer à destination des sinistrés turcs et syriens du séisme du 6 février 2023 :
- à l'UNICEF, une subvention exceptionnelle de 1 000€,
- d'abonder à cette fin de 1 000€ le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) géré par le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ;

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

.:: RAPPORT ::.

Le 6 février 2023, un séisme de 7,8 sur l'échelle de Richter a frappé le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie occasionnant la mort de 35 000 personnes et de nombreux blessés.

Nous avons tous été émus par cette catastrophe naturelle.

C'est pourquoi, pour soutenir les populations Turques et Syriennes, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer des aides à hauteur de 2 000€ comme suit :
- d'une part une subvention exceptionnelle d'urgence d'un total de 1 000€ pour l'UNICEF ;
- d'autre part alimenter pour un montant de 1 000€ le fonds de concours géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères dénommé Fond d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

.:: DÉBAT ::.

Monsieur le Maire nous rappelle qu'il a voulu ouvrir le Conseil municipal sur une minute de silence et explique qu'il voudrait commencer par la délibération sur l'aide d'urgence en faveur des populations turques et syriennes, et au drame humain qu'elles vivent. Il avait noté d'ailleurs que ce séisme est incroyable puisqu'il était de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter, ce qui est quand même exceptionnel, il ne connaissait pas de telles ampleurs, dans le Sud de la Turquie surtout. Un événement naturel qui a provoqué plus de 35 000 morts, et nombreux blessés bien sûr, laissant donc un nombre indéfini de personnes dans la douleur et le dénuement le plus total. Il pense que nous avons tous été émus par cette catastrophe naturelle. Les Français se sont mobilisés, nous l'avons vu dans les médias.
C'est pourquoi, par solidarité avec ces populations, et nous l'avons fait d'ailleurs dans le passé pour d'autres personnes et d'autres pays, il est proposé d'attribuer des aides à hauteur de 2 000 euros comme suit : d'une part, une subvention exceptionnelle d'urgence d'un total de 1 000 euros pour l'UNICEF. Il précise que nous sommes partenaires avec l'UNICEF à travers la Ville amie des enfants et il sait qu'ils font un très bon travail, le Territoire nous disait encore hier soir dans le Conseil que ce sont des personnes qui se sont beaucoup battues pour aider tous ces enfants totalement démunis et orphelins. D'autre part, alimenter pour un montant de 1 000 euros le Fonds de concours géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dénommé Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales. Il demande s'il pourrait obtenir une unanimité sur ce sujet. Il précise que la somme est évidemment assez modeste mais pense que toutes les collectivités vont y réfléchir, et rappelle que le Territoire a délibéré hier soir sur des montants un peu différents, mais dans le même état d'esprit. Après le vote, il remercie le Conseil municipal pour cette action forte.

o o o o

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses et donne la parole à Mirabelle LEMAIRE qui souhaite intervenir.

Mirabelle LEMAIRE précise qu'il y a eu un triste événement samedi dernier à côté de chez elle, il y a un arbre qui a été abattu et c'était assez horrible à vivre, ils attaquent aussi au réveil à 7h30. Il s'agissait d'un très beau chêne qui avait échappé à l'abattage il y a deux ans qui a été abattu dans les règles de l'art puisqu'il y a eu des experts qui ont dit qu'on pouvait l'abattre.
On est dans Astérix, elle est comme Idéfix, elle ne supporte pas de voir des arbres tomber, c'est un arbre qu'elle regardait régulièrement, où il y a avait des pics, des corneilles qui nichaient régulièrement dedans, donc de la biodiversité. Elle poursuit en soulignant que les arbres sont importants pour la biodiversité, ce n'est pas que de la transition écologique, les arbres sont importants pour qu'on respire, pour résister à la canicule. Elle aimerait savoir si on pouvait trouver un moyen de vraiment protéger ces alliés parce que sans eux nous ne sommes rien, nous n'existerions même pas d'ailleurs. Elle indique qu'apparemment il y avait un permis de construire, des gens font un puisard et donc avec la construction du puisard l'arbre devenait dangereux, elle dirait l'inverse plutôt, c'est la maison qui a été très dangereuse pour l'arbre donc peut être qu'on pourrait regarder les permis de construire et voir comment on pourrait faire pour ne pas abattre des arbres. Cette personne va replanter des arbres mais cela n'a strictement rien à voir avec un arbre qui est là depuis 60, 70 ou 100 ans et puis deux petits maigrichons qu'on va mettre à sa place qui un jour peut-être, on ne sait pas, deviendront grands, mais il faudrait peut-être réfléchir à comment procéder pour conserver nos alliés. Elle rappelle que, sans eux, on ne respire pas et puis avec les épisodes caniculaires qu'on connaît, plus on aura d'arbres, mieux ce sera et pas en plantant de petites forêts urbaines parce qu'apparemment ça meurt très rapidement.

Sabine PATOUX précise que la politique engagée par le Département est progressive. On en plante d'abord 15 000 et il reste 5 000 donc le solde est positif.

Mirabelle LEMAIRE explique que le solde est positif, mais cela n'a pas l'air terrible. Elle a été enthousiaste mais elle a écouté des spécialistes de cela il n'y a pas très longtemps et cela n'a pas l'air terrible. C'était sa première question. Elle a aussi une demande. Puisque nous n'avons pas mis des zones bleues mais des parcmètres, elle demande si on pourrait prolonger le temps de stationnement parce que 20 minutes c'est très court, si quelqu'un a besoin de prendre sa voiture pour se rendre à la Poste pour X raison par exemple, parfois on fait la queue longtemps et 20 minutes ce n'est pas suffisant, 20 minutes ça peut ne pas être suffisant pour prendre du pain, donc elle demande si on pourrait étendre à 30 minutes le temps de stationnement gratuit. Elle aimerait également savoir combien y a-t-il de places dans le parking souterrain de la mairie. Elle précise qu'on n'est pas obligé de lui répondre aujourd'hui.

Il lui est répondu qu'il y a 524 places.

Mirabelle LEMAIRE aimerait savoir combien de places dans ce même parking sont louées à l'année et combien cela rapporte à la commune. Elle ne nous demande pas de lui répondre à la minute.
Monsieur le Maire l'informe que c'est facile à répondre et qu'on va lui donner les éléments. On va répondre sur la partie arbre et cet aspect stationnement.

Bruno CARON répond à Mirabelle LEMAIRE et lui remercie de répéter ce qu'il lui a dit lors de son intervention, d'ailleurs c'est suite à son appel qu'il y a près de 18 mois, presque 2 ans, en juillet 2021 il était intervenu par rapport à un abattage d'un arbre sur un terrain qui n'avait pas encore été construit, abattage qui n'avait pas l'autorisation de la mairie. Donc, cela permet de donner un peu le cadre de ce qui se passe au Plessis, à chaque fois on a essayé et on a voté la délibération qui demande l'autorisation de la mairie, on se rend le plus disponibles possible pour appréhender chaque situation, il remercie évidemment la Directrice et les collaborateurs du service de l'urbanisme, ainsi que le Responsable des espace verts qui font partie de cette petite cellule qui se déplace à chaque fois pour apprécier l'opportunité ou pas d'abattre un arbre. Il explique que sur celui-ci, on avait dit qu'il ne fallait pas l'abattre, c'était un chêne tout à fait sain qui n'avait pas de raison d'être abattu à ce moment-là et puis la maison a été construite avec des erreurs, le puisard s'est retrouvé à quelques mètres donc très proche de l'arbre, l'arbre qui après la construction de la terrasse autorisée, a mis en évidence une certaine dangerosité. Il précise aussi qu'il faut savoir que ce propriétaire, on est allés le voir deux fois et a communiqué à la mairie un rapport d'experts indépendant qui met en évidence une certaine dangerosité. A partir du moment où nos services municipaux ont validé le fait qu'il y avait une certaine dangerosité, pour la préservation de nos services, on n'a pas pu aller à l'encontre de cette expertise. A titre personnel, il le regrette, il l'a dit et il le répète devant cette instance, notre mairie est à l'écoute de toutes les propositions légales qui pourraient faire qu'on accède à une meilleure protection des arbres sur une parcelle privée. Il y a beaucoup de Plesséens qui jouent le jeu et il les remercie, qui nous appellent. Le responsable des espaces verts se rend très disponible. On sauve des arbres, il y en a qu'on ne sauve pas mais il faut aussi savoir que par rapport à cela notre population d'arbres, et là c'est un problème qui dépasse largement le Plessis, est de plus en plus malade aussi, parce que nos chênes qui font l'ADN de notre ville, pour beaucoup ils ont plus de 100 ou 150 ans et ils développent aussi un certain nombre de maladies qui ne sont pas propres aux chênes mais qu'on retrouve aussi sur d'autres arbres et qui peuvent avoir un caractère de dangerosité. Pour cet arbre-là, on l'a sauvé en juillet 2021 et un peu contraints on a autorisé son abattage il y a peu de temps. Il faut savoir qu'en mairie notre service d'urbanisme garde en mémoire l'ensemble des dossiers et des demandes d'abattages d'arbres et nos réponses, c'est-à-dire qu'on demande des photos, on se rend sur place, quand il y a des rapports d'expertise on les joint, et donc il y a une traçabilité de l'ensemble des demandes. Il trouve que cela fonctionne bien au Plessis, maintenant il peut y avoir encore ponctuellement des abattages sauvages, il le déplore parce qu'encore une fois on est très disponibles, les services sont très disponibles.

Comme elle, il déplore chaque arbre de haute tige qui est abattu. Effectivement, comme elle l'a très bien dit, ce propriétaire doit nous renvoyer son plan de plantation puisqu'on connaît la règle, pour 100 mètres carrés il faut qu'il y ait au moins un arbre planté et un arbre plutôt important. Il doit nous renvoyer les plans.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur la partie stationnement. Notre philosophie de départ qui ne date pas de quelques jours, c'était de faire en sorte qu'il y ait rotation tout simplement des véhicules aux abords du centre-ville ou des activités commerciales et de permettre un stationnement beaucoup plus long, gratuit, dans le souterrain du centre-ville et puis payant après 2 heures, ce qui est assez exceptionnel, ça c'est l'idée de départ. Maintenant elle dit que 20 minutes pour aller chercher du pain c'est juste, peut-être, cela a toujours été notre démarche, on en reparle régulièrement avec Ronan VILLETTE sur le fait de travailler sur la fluidité du stationnement, de faire en sorte qu'on puisse avoir une voirie qui se libère quand il faut, que les gens ne restent pas avec des voitures devant les commerces donc cela se passe plutôt bien. Il précise également qu'il y a une partie payante, c'est vrai, et il y a une partie zone bleue. Mirabelle LEMAIRE parlait de la partie payante pour dix minutes de plus. Monsieur le Maire explique qu'on peut regarder les choses, il ne faut pas rester fermé mais c'était en tout cas notre démarche de départ. Maintenant on peut modifier les minutes, pourquoi pas. Elle parlait ensuite du parking souterrain, pour son information, en recettes cela rapporte un peu de sous, 68 000 euros de recettes annuelles, ce sont à la fois les locations et les recettes complètes du parking avec évidemment des gens qui payent à la sortie qui restent une demi-journée ou autre durée. Concernant les FPS, donc les fameux forfaits de stationnement en surface, on est autour de 77 000 euros, il ne parle pas des RAPO, donc c'est une recette non négligeable pour la collectivité.

Mirabelle LEMAIRE demande des précisions sur le stationnement, parce que les gens qui stationnent ne paient pas forcement le FPS.

Monsieur le Maire précise que cela représente 68 000 euros pour le souterrain et 77 000 euros pour la surface.

Mirabelle LEMAIRE explique qu'il y a deux choses.

Monsieur le Maire indique qu'il a comparé deux choses qui sont des recettes mais qui ne sont pas comparables au sens premier du terme mais il n'a pas les éléments à lui donner, il les donnera dans les meilleures conditions.

Mirabelle LEMAIRE demande des précisions sur l'avancée de l'enquête qu'il devait y avoir sur la ligne 209.

Monsieur le Maire précise que ce n'était pas une enquête, c'était un travail bilanciel qu'on demandait à la RATP et Ile-de-France mobilités qui avaient mis en place un nouveau réseau de bus, on a relancé avec Marc FROT, on attend avec impatience ce sondage.

Mirabelle LEMAIRE indique qu'il n'y a toujours pas d'abribus.

Monsieur le Maire lui répond que cela sera compliqué pour le 209.

Alain PHILIPPET prend la parole pour dire un mot concernant son dernier vote qui est défavorable, pour l'expliquer un peu. Dans le corps du texte il y avait une petite phrase sur la montée des partis populistes en Europe donc il suppose que cela s'adresse à des partis comme le sien d'où son vote défavorable.

Monsieur le Maire lui remercie pour son explication de vote, un peu décalée, mais il trouve qu'il a bien fait de nous dire les choses. Il revient une nouvelle fois sur la recette surface et non pas les FPS comme il l'a dit tout à l'heure inadapté, c'est 58 000 euros, donc 58 000 euros de recettes en surface, 68 000 euros de parking souterrain et enfin les fameux FPS, les amendes, qui sont de 77 000 euros.

Mirabelle LEMAIRE demande combien de places sont louées à l'année.

Monsieur le Maire précise qu'on n'a pas le chiffre, on limite volontairement à l'année pour éviter l'embolie du parking, cela peut se comprendre et on les encourage à se mettre au troisième niveau pour permettre d'éviter que cela bloque en haut. Le marché est souvent l'occasion de faire remplir le parking le samedi notamment et les mariages.

Monsieur le Maire nous donne rendez-vous à la prochaine commission des finances élargie du 20 mars et du Conseil municipal le 22 mars 2023.

La séance est levée à 22h13.

Le Secrétaire de Séance,

Monique GUERMONPREZ

Le Maire,

Didier DOUSSET